

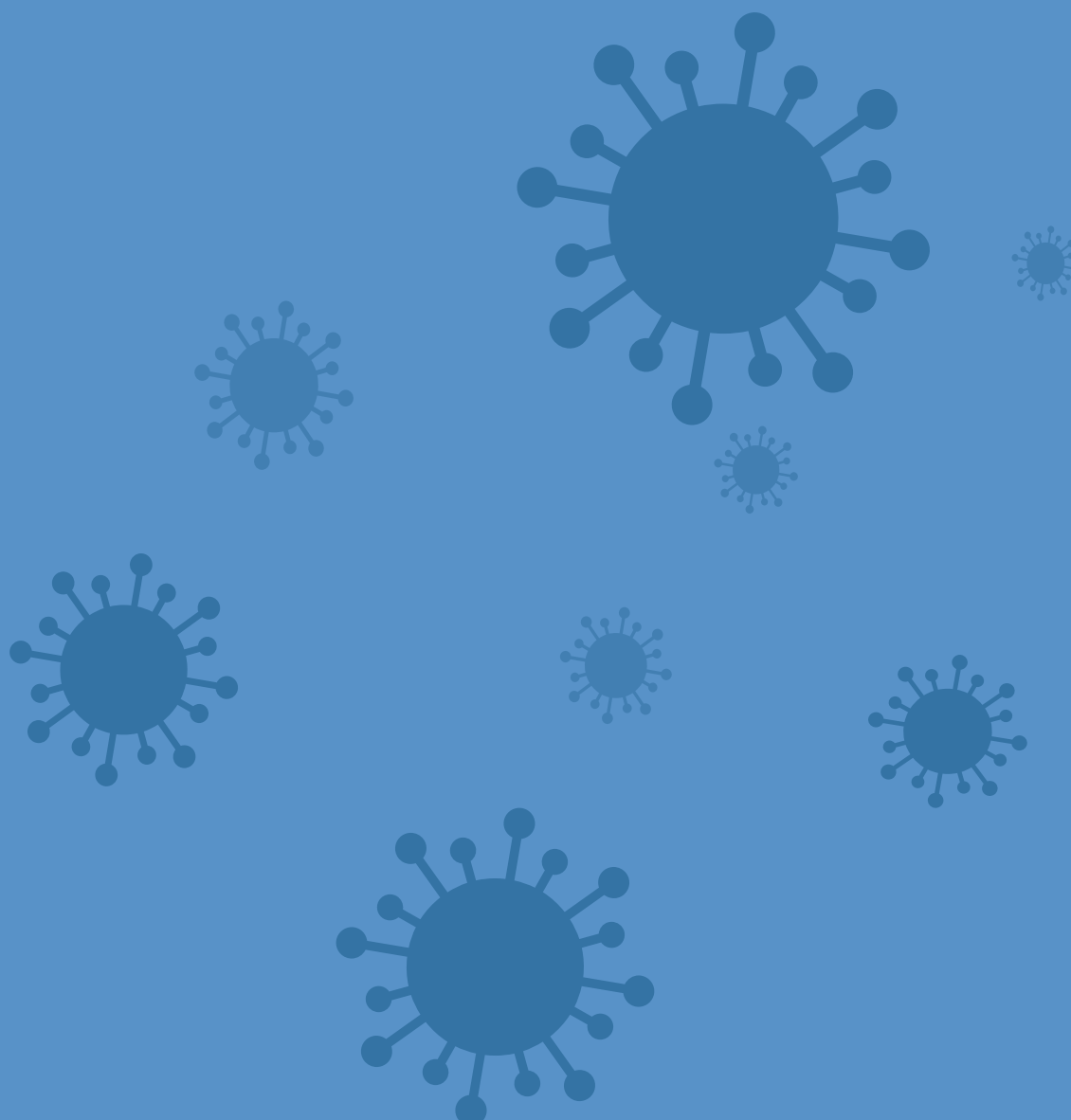


Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture



Systemes agroalimentaires nationaux et la covid-19 au Mali

Effets, réponses politiques et implications à long terme



Systemes agroalimentaires nationaux et la covid-19 au Mali

Effets, réponses politiques et implications à long terme

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Rome, 2021

Citer comme suit:

FAO. 2021. *Systèmes agroalimentaires nationaux et la covid-19 au Mali. Effets, réponses politiques et implications à long terme.* Rome. <https://doi.org/10.4060/cb3622fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN 978-92-5-134047-9

© **FAO, 2021**



Certains droits réservés. Cette oeuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales

(CC BY NC SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette oeuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'oeuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne

tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'oeuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'oeuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette oeuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer

si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit.

Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'oeuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes

visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

Ce profil de pays couvre les réponses et les effets jusqu'à la fin novembre 2020

INTRODUCTION

La pandémie de la covid-19 a mis une pression importante sur les systèmes de santé du monde entier. Les mesures draconiennes mises en place pour contenir sa propagation créent de sérieux obstacles à l'activité économique (y compris aux systèmes agroalimentaires) et, par conséquent, aux moyens de subsistance, à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

L'épidémie de la covid-19 montre à la fois les liens entre les systèmes de santé et les systèmes alimentaires, et les liens entre les systèmes alimentaires locaux et les systèmes mondiaux. Les taux élevés d'urbanisation et la mondialisation du commerce et des voyages ont contribué à la propagation du virus dans les pays. Les verrouillages et les restrictions de mouvement à l'intérieur des pays et à travers les frontières ont perturbé les marchés nationaux et locaux de la production alimentaire et agricole et des intrants et ont provoqué de fortes réductions de l'activité économique globale dans le monde. Dans les pays les plus pauvres, les perturbations ont encore aggravé la fragilité des systèmes (y compris les systèmes agroalimentaires) et des moyens de subsistance.

Le Rapport mondial sur les crises alimentaires 2020 a constaté que 135 millions de personnes dans 55 pays et territoires sont confrontés à une insécurité alimentaire aiguë au niveau de la «crise» ou à un niveau supérieur - une situation qui nécessite une action urgente. Le rapport a également conclu que plus de 183 millions de personnes connaissaient un niveau «stressé» d'insécurité alimentaire aiguë et couraient un risque élevé de glisser vers un niveau de «crise» si elles étaient confrontées à des chocs supplémentaires (FSIN, 2020). La situation est particulièrement inquiétante compte tenu de la nature évolutive de la pandémie de la covid-19.

À mesure que la situation évolue, la question se pose de savoir comment, ou si, les systèmes alimentaires, sanitaires, financiers et économiques pourraient être mieux préparés pour éviter que des épidémies similaires ne dégénèrent en une crise économique et sociale à part entière.

Ce rapport fait partie d'une série de profils de pays qui décrivent: (i) les mesures politiques adoptées par les gouvernements pour contenir la propagation du virus; (ii) les politiques et mesures visant à stabiliser le fonctionnement des systèmes agroalimentaires; (iii) les effets potentiels des politiques sur les systèmes agroalimentaires et les groupes vulnérables. Enfin, les profils évaluent également les options à long terme pour les politiques et les investissements dans les systèmes agroalimentaires afin de les rendre plus résilients.

MESURES POLITIQUES VISANT À CONTENIR LA COVID-19

Quelles sont les principales mesures prises pour contenir la propagation du virus et comment évoluent-elles?

Dans l'objectif d'éviter ou de minimiser la propagation de l'épidémie de covid-19, le Gouvernement du Mali a pris plusieurs mesures dont les principales sont les suivantes:

État d'urgence sanitaire déclaré le 25 mars 2020 à l'apparition des premiers cas, toujours en vigueur à ce jour, et dont les mesures comprennent:

Surveillance épidémiologique: réactivation des sites des portes d'entrées aéroportuaires et terrestres, achats de caméras thermiques, équipements des aéroports et des cordons terrestres.

Respect des mesures barrières: port du masque obligatoire, distanciation physique d'un mètre entre les personnes, restriction des rassemblements (moins de 50 personnes), lavage des mains au savon, ne pas se donner les mains, tousser dans le coude.

Le port du turban qui fait partie de la culture du nord et du Sahel a été encouragé.

Instauration d'un couvre-feu de 21 heures à 5 heures du matin (du 26 mars 2020 au 26 mai 2020). Ceci implique la fermeture des restaurants et des bars la nuit avec des effets sur une partie du secteur informel (restaurateurs/restauratrices, vendeurs de poisson et de volaille, grillade, etc.).

Fermeture des frontières terrestres et aériennes, sauf pour les vols cargos, du 18 mars 2020 au 27 juillet 2020.

Fermeture des écoles sur toute l'étendue du territoire national à partir du 18 mars 2020. Les écoles ont partiellement rouvert en août (pour les classes ayant des examens) puis totalement en septembre.

Signature du décret n° 2020-0276/P-RM du 11 juin 2020 portant sur l'assouplissement et l'accélération des procédures de passation des marchés publics relatifs aux mesures de prévention et de riposte contre la maladie à coronavirus.

Mesure portant sur la visioconférence pour éviter les rassemblements (au niveau des projets). Cette mesure, qui ne concerne que l'Institut d'économie rurale (IER), a été prise en avril par cette structure de recherche pour communiquer avec les collègues de l'extérieur et faire avancer les dossiers de recherche; elle n'est pas soutenue par un décret.

Annulation de plusieurs rencontres/rassemblements en vue d'éviter la propagation du virus de la covid-19 alors que le fonctionnement normal de l'État nécessite des réunions et des voyages.

Communication et mobilisation sociale: actions de communication à l'adresse des Maliens et des Maliennes sur le développement d'une culture de santé publique, diffusion de messages sur les radios et les télévisions, sensibilisation dans toutes les langues nationales, diffusion de bulletins d'information, diffusion de chants préparés sur les dangers de la covid-19 et implication des tradipraticiens jouissant d'un grand respect au Mali.

Prise en charge médicale des malades: isolement, confinement, traitement, prise en charge des équipes de garde, dotation des postes de contrôle d'équipements thermiques.

Les mesures citées ont, pour la plupart, été prises entre mars et juillet 2020¹.

¹ La liste des principaux décrets et arrêtés signés dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19 est rapportée dans la partie «Gouvernance».

Le secteur agroalimentaire, au regard de la sensibilité de la nourriture dans les familles, a été peu concerné par les mesures portant sur la fermeture des frontières et autres (facilitation de la circulation des denrées alimentaires de base et des intrants agricoles). En revanche, l'interdiction d'exportation et de réexportation des denrées alimentaires (riz, lait, sucre, pâtes alimentaires, huile etc.) annoncée en avril 2020 et censée s'étendre sur la durée de la pandémie (d'avril 2020 à la fin déclarée de la pandémie) a été peu observée. Mais au vu de l'évolution des marchés nationaux et sous-régionaux, l'objectif d'assurer la disponibilité des denrées alimentaires de base et d'éviter les crises liées au manque de denrées sur les marchés est assuré et le Gouvernement a constaté que la mesure n'a plus d'importance et pourrait donc la lever par un arrêté ou un décret.

Les mesures citées plus haut ont été, soit levées totalement (fermeture des frontières, couvre-feu), soit assouplies (port du masque, distanciation physique, restrictions de rassemblement). Celles affectant le système agroalimentaire (couvre-feu, fermeture des frontières, restriction des grands rassemblements, fermeture des bars et restaurants, etc.) ont été les premières à être levées.

La pandémie est survenue dans un contexte marqué par le ramadan et la fête de l'Aid el Kebir. Ces facteurs favorisent les rassemblements et facilitent la propagation de la maladie surtout quand les mesures barrières édictées ne sont pas pleinement respectées.

MESURES DE POLITIQUES AGROALIMENTAIRES ET COMPLÉMENTAIRES EN RÉPONSE À LA CRISE

Quelles sont les principales mesures en place ou prévues visant directement le système alimentaire?

Facilitation de la libre circulation et accès aux denrées alimentaires

Les restrictions de rassemblement ont moins concerné les foires, les marchés hebdomadaires, la circulation du fret importé pour des raisons liées à la sensibilité de la nourriture dans un pays à majorité constitué de pauvres et de personnes vulnérables (ménages déplacés, petits producteurs, éleveurs n'ayant pas pu réaliser les ventes de bétail, travailleurs du secteur informel, ménages vivant de la mendicité, etc.).

Il faut rappeler, par ailleurs, que les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) se sont engagés à maintenir la libre circulation des intrants et des produits agricoles compte tenu de l'importance du secteur agricole et de l'imminence de la saison des pluies. Il est cependant important de noter que ces engagements de la CEDEAO n'ont pas concerné la libre circulation du bétail sur pied. La disponibilité des denrées alimentaires sur les marchés, leur accès aux populations et les prix pratiqués étant des facteurs essentiels à la stabilité sociopolitique des États et à la santé des familles, les denrées et les intrants agricoles circulent relativement facilement et les foires hebdomadaires et marchés agricoles situés de part et d'autre des frontières fonctionnent relativement bien. Les engagements de la CEDEAO ont été respectés pour les denrées de base (riz, maïs, lait, huile, etc.) et les intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires, semences).

Utilisation du stock national de sécurité

Le stock national de sécurité (SNS) du Mali est en temps normal de 35 000 tonnes et 2 000 tonnes pour le stock d'intervention d'urgence². Il est reconstitué tous les ans pour faire face efficacement aux crises alimentaires, y compris dans les situations de crise sanitaire et de catastrophe naturelle. Le stock national de sécurité, le stock national de sécurité des semences et le stock d'intervention de l'État sont gérés par le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) en collaboration avec d'autres départements (agriculture, élevage/pêche, économie et finances, etc.). Les quantités de céréales distribuées par l'État aux populations vulnérables au cours des années difficiles sont prélevées sur le stock national de sécurité et complétées éventuellement par des contributions des partenaires.

En 2020, le stock national a été renforcé de 21 000 tonnes (de 35 000 tonnes à 56 000 tonnes) pour faire face à la situation créée par la pandémie de covid-19. D'autres interventions, comme celles du Programme alimentaire mondiale (PAM), sont venues compléter les actions de l'État à travers la distribution de vivres supplémentaires.

On peut donc retenir que les stocks de céréales ont vu leur volume augmenter pour s'adapter effectivement au contexte de la covid-19 et permettre la distribution de farine et de pâtes alimentaires aux populations ciblées et appuyer le personnel de santé gérant les problèmes liés à la covid-19. Cette adaptation a permis de venir en aide aux populations affectées par l'insécurité alimentaire aggravée par la pandémie de covid-19.

Contrôle et surveillance des prix des denrées alimentaires

Les mesures prises par la Direction générale du commerce et de la concurrence (DGCC) dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus ont porté sur les points suivants:

- 1) Réduction de 50 pour cent de la base taxable de certains produits alimentaires de base: le riz importé brisé non parfumé, l'huile et le lait.
- 2) Fixation des prix à ne pas dépasser (prix plafonds homologués par l'État): un communiqué de presse, signé le 2 avril 2020 par le directeur général du commerce et de la concurrence, a identifié les produits concernés et a été diffusé dans les médias sur toute l'étendue du territoire national. Il s'agit des produits de base suivants et de leurs prix homologués (prix de détail plafond):

- Riz: 350 FCFA/kg (0,63 USD³)
- Sucre en poudre: 500 FCFA/kg (0,90 USD)
- Huile locale: 650 FCFA/l (1,17 USD)
- Aliment bétail: 7 350 FCFA (13,30 USD) le sac de 50 kg
- Gaz butane: 2 910 FCFA (5,25 USD) la bouteille de 6 kg

Des brigades de contrôle de la DGCC sillonnent les marchés et verbalisent ceux qui ne respectent pas les prix fixés par l'État pour les denrées de base citées ci-dessus.

² Il faut noter que le stock national de sécurité et le stock d'intervention d'urgence sont des instruments que le Mali a mis en place en 2005/2006 suite aux effets de la crise acridienne qui a fortement impacté le système agroalimentaire dans son ensemble. La gestion de ces stocks a pour objectif de faire face plus efficacement et rapidement aux problèmes liés au manque de vivres et à l'insécurité alimentaire.

³ 1 FCFA = 0,00181 USD le 23/11/2020 - <https://www1.oanda.com/lang/fr/currency/converter/>

L'analyse des prix d'autres denrées alimentaires faite par l'Observatoire du marché agricole (OMA) à la date du 30 septembre 2020 a montré que les variations des prix ont respecté les prix plafonds au détail fixés par l'État. Les variations consignées dans le bulletin de l'OMA sont les suivantes sur les différents marchés du pays à la date du 30 septembre 2020:

- Mil: de 125 FCFA/kg (0,22 USD) à 170 FCFA/kg (0,30 USD) selon les marchés
- Sorgho: de 100 FCFA/kg (0,18 USD) à 165 FCFA/kg (0,29 USD) selon les marchés
- Maïs: de 100 FCFA/kg (0,18 USD) à 125 FCFA/kg (0,22 USD) selon les marchés
- Riz local: de 310 FCCA/kg (0,56 USD) à 330 FCFA/kg (0,59 USD) selon les marchés

Les analyses des prix des denrées alimentaire sont réalisées tous les mois par l'OMA; les résultats sont communiqués aux autorités pour s'assurer que les mesures prises par l'État dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19 sont respectées par les commerçants et autres intervenants du système agroalimentaire.

À titre de comparaison, les variations des prix consignées dans le bulletin de septembre 2019 se présentent comme suit:

- Mil: de 109 FCFA/kg (0,19 USD) à 155 FCFA/kg (0,28 USD) selon les marchés
- Sorgho: de 102 FCFA/kg (0,18 USD) à 155 FCFA/kg (0,28 USD) selon les marchés
- Maïs: de 102 FCFA/kg (0,18 USD) à 155 FCFA/kg (0,28 USD) selon les marchés
- Riz local: de 302 FCFA/kg (0,54 USD) à 400 FCFA/kg (0,72 USD) selon les marchés

On note donc que la tendance observée en septembre 2019 est similaire à celle de 2020 et que la campagne agricole de 2019 a été jugée moyenne à bonne, ce qui a même favorisé la relative baisse des prix de certaines céréales en septembre 2020 (riz local et maïs).

Outre les facteurs liés aux aspects agronomiques, il faut citer les mesures prises par le Gouvernement et ses partenaires dans le cadre de la lutte contre la pandémie de covid-19 (distribution de céréales aux populations et agents de santé, fixation et contrôle des prix plafonds, interventions de l'État en direction des ménages, etc.). Ces facteurs combinés ont pu contribuer à la baisse des prix de certaines denrées de base sur les principaux marchés du pays en 2020 en période de covid-19.

Il importe aussi signaler que le dispositif de contrôle mis en place par la DGCC permet de suivre régulièrement et périodiquement les prix des denrées de base des populations (riz, maïs, mil, sorgho, viande, poisson, lait) et d'éviter des hausses des prix. Un bulletin produit sur les prix des denrées alimentaires est diffusé par la DGCC dans toutes les langues nationales sur les radios et la télévision nationale.

Appuis au démarrage des activités du plan de campagne agricole harmonisé et consolidé 2020

En réponse à la pandémie, le département de l'agriculture a élaboré un plan de riposte dont l'objectif est de faciliter la mise en œuvre du plan de campagne agricole harmonisé et consolidé approuvé par le Conseil supérieur de l'agriculture. Les appuis aux populations affectées par la covid-19 et les mesures associées, notamment la mise à disposition d'intrants agricoles, ont permis aux producteurs de démarrer les activités agricoles en vue de produire pour la saison suffisamment de céréales et d'autres denrées et, ainsi, de minimiser les impacts de la covid-19 sur le système agroalimentaire. Outre les intrants agricoles, les producteurs ont bénéficié de

moyens de protection (gel, masques) et de nombreuses missions d'information sur la covid-19. Il est à noter que c'est le premier plan de campagne agricole élaboré en période de pandémie, en conséquence, sa préparation et sa mise en œuvre ont tenu compte de la covid-19. L'évaluation des résultats de la campagne permettra d'apprécier les effets de la covid-19 sur le système agroalimentaire et le secteur agricole dans son ensemble.

Les mesures ci-dessous ont été prises et appliquées pour faciliter le démarrage de la campagne agricole 2020:

- Distribution de 950 kits de lavage des mains, 35 000 flacons de gel hydroalcoolique et 50 000 masques aux populations travaillant dans le secteur agroalimentaire et agricole.
- Distribution de 75 000 kits de céréales: 20 kg de semences, 200 kg d'engrais, 2 000 litres de pesticides et 5 000 kits de maraîchage et de semences à 5 000 maraîchers dont 3 000 femmes.
- Distribution de 5,6 tonnes de semences de base et prébase distribuées par l'IER aux producteurs semenciers de Kayes, Ségou, Tombouctou, Mopti et du district de Bamako.
- Diffusion des bonnes pratiques de résilience (utilisation de semences certifiées, utilisation de variétés adaptées, arrosage d'appoint, amélioration de la fertilité des sols à travers les pratiques de gestion durable des terres et des eaux).
- Distribution de 130 kits d'irrigation d'appoint (arrosoirs, tuyaux de distribution d'eau, équipement de pompage, etc.) aux producteurs des zones les plus sèches car le manque d'eau en ces périodes critiques peut compromettre les récoltes de toute la campagne agricole et entraîner par conséquent l'insécurité alimentaire.
- Distribution de 150 kits de conservation et de transformation de fruits et légumes.
- Mise à disposition d'environ 100 tonnes de semences fourragères en appui aux éleveurs notamment des zones de Mopti, Ségou et Kayes pour les activités de production de fourrages, en particulier pour les éleveurs laitiers.
- Installation d'équipements de transformation et de conservation des cultures fourragères (hache-paille, botteleuse, etc.).
- Don par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de lots de matériels de laboratoire pour la détection rapide de nouvelles infections à coronavirus chez les personnes et les animaux pour une valeur de 111 814 USD. L'appui a été apporté auprès de la Direction nationale des services vétérinaires qui gère toutes les maladies transmissibles à l'homme à travers les animaux. Pour une plus grande sécurité des éleveurs et autres acteurs évoluant sur les marchés à bétail, ces appuis en équipement ont été sollicités et obtenus de l'AIEA pour détecter rapidement le coronavirus chez les hommes (éleveurs) et les animaux et prendre, dans les délais requis, les mesures nécessaires si besoin.

Tous les équipements cités ont été offerts (notamment aux petits producteurs les plus affectés par la crise) et ont contribué à renforcer les moyens de subsistance des populations et à assurer un démarrage rapide et efficace des activités agricoles de 2020.

À ces mesures visant à équiper les producteurs les plus vulnérables, il faut ajouter:

- La mise en place et l'utilisation de biopesticides dans les grands bassins de production de maïs. Bien que cette mesure ne soit pas spécifique à la réponse à la pandémie de covid-19, sa mise en œuvre a eu une importance particulière au début de la campagne agricole 2020

en raison des incertitudes quant à la disponibilité et l'accessibilité des paysans aux intrants. Les biopesticides sont en effet fabriqués localement et coûtent moins cher que les pesticides classiques et sont moins nocifs pour l'environnement et leurs utilisateurs. Dans un contexte marqué par la covid-19, cette mesure a permis aux producteurs, notamment les petits producteurs, d'avoir accès à ces intrants plus facilement et d'assurer de meilleures récoltes, diminuant ainsi l'exode rural.

- La production d'un guide intitulé «Bonnes pratiques d'hygiène pour prévenir la propagation de la pandémie de covid-19 dans le secteur de l'horticulture au Mali» (financé par le Projet d'appui de la compétitivité agro-industrielle au Mali (PACAM) et le Ministère de l'agriculture).
- L'élaboration d'un projet de riposte à la pandémie de la covid-19 en cours de validation/financement au niveau de la Banque islamique de développement (BID). Le contenu du projet porte sur l'évaluation des impacts de la covid-19 sur le secteur agricole (productions animales et productions végétales), les mesures à prendre pour appuyer les producteurs, notamment les éleveurs, afin de minimiser les impacts liés à la covid-19 et les leçons à tirer de la crise liée à la pandémie.
- La sécurisation du cheptel (stock d'aliments bétail et vaccination): 16 000 tonnes d'aliment bétail et d'aliment volaille subventionnées mises à disposition des éleveurs affectés par la covid-19.
- Le respect strict des mesures d'hygiène édictées par la Direction nationale des productions et des industries animales (DNPIA) au niveau des aires d'abattage, des boucheries, des centres de vente du lait, les centres avicoles etc. (propreté, port de masques, port de gants, utilisation de gel hydroalcoolique, etc.).
- Un appui à 102 communes, dont 80 pour cent de communes rurales, du Projet de déploiement des ressources de l'État pour l'amélioration des services (PDREAS): acquisition de matériels de protection et information/sensibilisation des populations sur la pandémie.
- Le traitement par la Direction nationale de l'agriculture (DNA) des marchés de légumes de Bamako (Woninda et grand marché) avec de l'eau javellisée pour éviter les contaminations. Il a été traité/détruit trois tonnes de produits (chou, pomme, tomate, etc.) en zone aéroportuaire. Les vendeuses de légumes des deux marchés traités ont été dédommagées par la Chambre de commerce et d'industrie du Mali pour un total de 7 232 USD.
- Les appuis des sociétés minières aux petits producteurs (région de Kayes): en vue d'aider les producteurs (ménages pauvres) à reconstituer leurs moyens de subsistance et assurer ainsi un bon démarrage de la campagne agricole 2020, les sociétés minières ont distribué aux producteurs de 15 villages du cercle de Kéniéba 105 tonnes d'engrais minéraux et 6 tonnes de riz et de maïs.

En riposte à la pandémie de covid-19, 800 000 ménages en tout (Ministère de l'agriculture, 2020) ont bénéficié de supports en moyens d'existence (kit agricole, produits vétérinaires, vaccination des animaux, etc.) de la part de l'État et d'autres acteurs. Le coût total des mesures en direction des producteurs et des services techniques du développement rural est estimé à 25 millions d'USD (Cluster, 2020).

Comme autre mesure, il faut ajouter que la CEDEAO a fait au Gouvernement du Mali, le 7 novembre 2020, deux dons d'un tonnage global de 793 tonnes de céréales (maïs, riz, mil, sorgho)

pour les populations déplacées affectées par la covid-19 et les conflits armés. Le stock a été remis au ministre-commissaire à la sécurité alimentaire pour les bénéficiaires.

Mesures en vigueur dans les zones contrôlées par les forces rebelles

Les informations ont été collectées à travers les directions régionales présentes ou les ONG locales bien ancrées au niveau des communautés qui servent souvent de lien entre les programmes et les populations.

D'après les informations reçues, on peut noter que les mesures sont appliquées sensiblement au même niveau mais que les problèmes d'insécurité alimentaire sont aggravés, notamment à cause de l'insécurité et des conflits intercommunautaires. Le PAM, le CSA et certains services techniques utilisent les ONG pour distribuer les vivres et fournir l'appui conseil. Le Mali a déjà une certaine expérience en matière de fourniture et d'appui aux communautés dans un contexte d'insécurité sur la base de laquelle les interventions sont planifiées et mises en œuvre au niveau local.

Quelles sont les principales mesures politiques supplémentaires mises en place, ou dont l'adoption par le gouvernement est attendue, pour atténuer les effets de la crise sur les groupes vulnérables et leurs moyens de subsistance?

La plupart des mesures prises, notamment les appuis alimentaires, sont destinées aux populations jugées en insécurité alimentaire par le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) sur la base des analyses faites par le système d'alerte précoce, le Cluster sécurité alimentaire, la Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PAM et les structures techniques compétentes de l'État et les acteurs de la société civile. Les appuis alimentaires de l'État et de ses partenaires portent sur les groupes de bénéficiaires les plus vulnérables et les acteurs les plus importants du système agricole et alimentaire, tels que les petits producteurs, les personnes malades de la covid-19, le personnel sanitaire, les enfants déshérités, les artisans ayant perdu leurs emplois et même des petits commerçants affectés par les mesures anti-covid-19.

Les mesures de protection sociale (appuis aux ménages vulnérables, aux petites et moyennes entreprises/petites et moyennes industries (PME/PMI) prises en charge par le budget 2020 rectifié pour un coût de 232,901 milliards de FCFA (422 millions d'USD) sont réparties comme suit:

Mesures d'appui aux ménages

- Fonds spécial pour les familles les plus pauvres de 100 milliards de FCFA (180 millions d'USD).
- Distribution gratuite de 56 000 tonnes de céréales, 9 tonnes de farine de sorgho et 41 tonnes de pâtes alimentaires et de 16 000 tonnes d'aliments bétail distribuées par le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) à 1 263 675 personnes constituées de populations vulnérables déplacées, femmes, ménages ruraux et autres. Le coût total des appuis alimentaires est de 15 milliards de FCFA (27 millions d'USD).
- Exonérations accordées sur les importations de riz (16 000 tonnes) et de lait (6 000 tonnes) pour un montant de 6,24 milliards de FCFA (11,25 millions d'USD).
- Gratuité pour les tranches sociales les plus basses sur les factures d'eau et d'électricité pendant deux mois, soit 7 milliards de FCFA (12,6 millions d'USD).

- Exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les factures d'électricité et d'eau de tous les consommateurs pendant 3 mois pour 8,735 milliards de FCFA (15,7 millions d'USD).
- Exonération de la TVA et des droits de douane sur les produits alimentaires et médicaux.
- Distribution gratuite des équipements de protection (gel hydroalcoolique, masques, savons, seaux, guides, sensibilisation des producteurs, etc.).

Le document «Social Protection and Job Responses to COVID-19: A Real-Time Review of Country Measures » (ou «Protection sociale et la réponse à la covid-19, Revue en temps réel des mesures prises par les pays», non traduit en français) publié par la Banque mondiale et le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) en septembre 2020, a mis en relief les efforts du Mali dans la lutte contre le coronavirus. En plus de certaines mesures citées précédemment, il s'agit notamment de transferts d'argent à 75 000 ménages dont 25 000 dans la capitale et 50 000 dans les régions et de la promotion du paiement électronique (bons alimentaires, coupons du PAM).

Mesures d'appui aux entreprises

- Remise d'impôts aux entreprises impactées par les mesures de restrictions (au cas par cas et par secteur) pour un montant de 11,776 milliards de FCFA (21,2 millions d'USD).
- Modération des pénalités résultant des contrôles fiscaux pour 31,866 milliards de FCFA (57,5 millions d'USD).

Mesures d'appui à l'économie

- Dotation de fonds de garantie du secteur privé en vue de garantir les besoins de financement des PME/PMI, des systèmes financiers décentralisés, des industries et autres impactés par la covid-19.
- Appui au secteur de l'électricité (Énergie du Mali - EDM), pour 17 milliards de FCFA (30,7 millions d'USD). Cette mesure, spécifique au contexte de la pandémie, a eu pour but d'assurer la continuité des chaînes de production, un meilleur respect des gestes barrières et le bon fonctionnement des hôpitaux. Elle a ainsi contribué à limiter la propagation du virus et à en atténuer les impacts.
- Appui au secteur de l'eau (Société malienne de gestion de l'eau potable - SOMAGEP) pour 15 milliards de FCFA (27 millions d'USD). Les appuis au secteur de l'eau sont réalisés pour faciliter la distribution et la consommation de l'eau potable aux populations. C'est une mesure d'hygiène qui contribue à la lutte contre la propagation des maladies dont la covid-19; la mesure vient en aide plus particulièrement aux populations dont les activités et les revenus ont été affectés par la covid-19.
- Prise en charge des factures d'eau et d'électricité pour un mois pour les couches vulnérables.

Aux ressources allouées, il faut ajouter le montant destiné à l'apurement de la dette intérieure pour un montant de 100 milliards de FCFA (180 millions d'USD) consistant à couvrir toutes les entreprises et sociétés ayant des crédits avec l'État ou d'autres partenaires et des impayés au trésor public.

Les mesures annoncées ont été soutenues par des arrêtés ou des décrets et ont, pour la plupart, été appliquées par le Gouvernement avec l'appui des partenaires. Leur mise en œuvre s'est faite à travers les directions centrales et leurs démembrements régionaux, l'Institut national de santé publique, avec l'appui d'ONG et des partenaires au développement notamment les agences du

système des Nations Unies. À ce jour, le Gouvernement n'a pas officiellement planifié d'évaluation de l'efficacité des mesures prises dans le cadre de la pandémie de covid-19.

Comment les gouvernements financent-ils les mesures mentionnées ci-dessus?

L'implication financière de la crise de la covid-19 est évaluée à 515,144 milliards de FCFA (Ministère de l'économie, 2020a) (929 millions d'USD) dont 57,250 milliards de FCFA (103 millions d'USD) pour les dépenses de santé (renforcement des moyens d'intervention des structures de santé), 232,901 milliards de FCFA (421 millions d'USD) pour les mesures d'appui à l'économie, aux entreprises et aux ménages (protection sociale, appuis aux PME/PMI, etc.) et environ 229 milliards de FCA (413 millions d'USD) pour couvrir l'incidence de la baisse de l'activité économique sur les recettes.

Le financement des mesures prises en réponse à la pandémie de covid-19 provient essentiellement de trois sources principales:

- Le budget de l'État malien: le budget de 2020 a été revu pour prendre en compte la situation créée par la covid-19 et éviter ainsi au pays une situation plus compliquée, voire une situation de catastrophe.
- Les contributions des partenaires techniques et financiers - FAO, Union européenne, UNICEF, PAM, Banque mondiale, etc. - mobilisés suite à des appels d'urgence lancés par le Gouvernement du Mali en mars 2020.
- Les ONG comme Alfarouk et SG 2000 qui ont apporté des appuis aux producteurs et aux agents d'appui conseil en riposte à la pandémie.

Le budget alloué par l'État au comité de crise, rattaché à l'Institut national de santé publique (INSP) et créé par la décision n° 2020-000282/MAS-SG du 25 février 2020, soit 369 000 USD, a été entièrement investi dans une série d'activités qui couvrent les formations (équipes médicales, agents de santé, commerçants détaillants, psychologues, techniciens de laboratoires, communicants), la communication/sensibilisation et l'acquisition d'intrants et de tests covid-19. Les contributions des partenaires (BID, UNICEF, OMS, Redisse, etc.) aux activités de la cellule de crise s'élèvent à 8 749 270 USD. Au total, le comité de crise a bénéficié de 9 117 170 USD pour mener ses activités de lutte contre la propagation du coronavirus.

Il est à retenir que le déficit a été couvert par des financements de l'État, des partenaires et des ONG. Les ressources mobilisées ont été utilisées par les services techniques de l'État, (comité de crise de la covid-19, directions centrales, etc.), les ONG et les partenaires pour mettre en œuvre sur le territoire national les mesures de riposte à la covid-19 préconisées par l'État et les partenaires.

Selon les données fournies par le Ministère de l'économie et des finances, la croissance du produit intérieur brut (PIB) qui était estimée à 5 pour cent va chuter à cause de la covid-19 à 0,9 pour cent. C'est la première fois, depuis six ans, selon les Nations Unies, que le PIB du Mali chute en deçà du taux de croissance démographique estimé à 3,6 pour cent (Nations Unies Mali, 2020). Cette chute drastique constitue l'un des impacts négatifs majeurs de la covid-19 sur l'économie. Le déficit budgétaire causé par la covid-19, évalué par anticipation par le Ministère, a été estimé à 606,6 milliards FCFA (1,1 milliard USD) (Ministère de l'économie, 2020b).

Quelles sont les principales initiatives prises par la communauté humanitaire et du développement pour atténuer les impacts directs et indirects de la covid-19 sur la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture et WASH (eau, assainissement et hygiène)?

La communauté humanitaire et de développement, en réponse à l'appel du Gouvernement, a fortement participé à la mise en œuvre et au financement des mesures pour enrayer la propagation du coronavirus au Mali. Ces contributions financières ont permis, d'une part, d'acquérir des matériels de protection contre la covid-19 et de détection et, d'autre part, d'informer les populations sur les risques de la maladie et d'apporter des appuis alimentaires aux ménages et enfants affectés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition liées à la pandémie.

Les initiatives notables prises par la communauté humanitaire et du développement sont les suivantes:

Banque mondiale

À travers le Projet de développement de la productivité et de la diversification agricole dans les zones arides du Mali (PDAZAM):

- Environ 20 millions d'USD pour la mise en œuvre de l'assistance alimentaire d'urgence du gouvernement du Mali. Il s'agit d'une composante d'urgence du PDAZAM.
- Production d'un guide de prévention contre la covid-19 et acquisition de matériel et de produits de protection (gel, masques, savon, etc.).
- Production d'une note technique sur les dispositions à prendre contre la covid-19.
- Suite à une demande du Gouvernement du Mali à la Banque mondiale: allocation supplémentaire de 7 milliards de FCFA (12,5 millions d'USD) au PAM afin de fournir des appuis alimentaires aux populations.

Les distributions de vivres sont une réponse à l'insécurité alimentaire dans les zones généralement déficitaires en productions agricoles en raison de l'insuffisance pluviométrique et des attaques des ennemis des cultures et où les effets de la crise s'ajoutent à des facteurs préexistants comme l'insécurité liée aux conflits intercommunautaires et aux attaques des rebelles ou des djihadistes.

PAM

À l'apparition de la pandémie, le PAM a revu à la hausse son budget pour prendre en compte un nombre plus élevé de populations vulnérables ayant besoin d'assistance alimentaire. Le PAM intervient dans les régions du nord et du centre (Ségou, Mopti, Kidal et Tombouctou) compte tenu de leur niveau de vulnérabilité. Le PAM a aussi appuyé l'Observatoire du marché agricole pour le suivi des flux des denrées transfrontalières.

De juin à septembre 2020, le PAM a assisté 600 000 personnes en vivres à travers les coupons, notamment des malades de la covid-19 à Kayes. Aux 600 000 personnes, il faut ajouter 900 000 personnes ayant bénéficié de l'assistance alimentaire inconditionnelle grâce à l'appui financier de la Banque mondiale dans les régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Kidal, Gao et Ménaka, qui sont les zones les plus exposées à l'insécurité alimentaire à cause des conflits et de l'éloignement par rapport aux grands bassins de production agricole. Au total, le PAM est venu en aide à 1 510 000 personnes en termes de distribution de vivres au Mali pendant la période covid-19.

D'autres actions ont été réalisées par le PAM:

- Intégration systématique des kits covid-19 dans les aides et renforcement des mesures de prévention sur les sites de distribution de la réponse d'urgence de juin à septembre pour plus de 900 000 bénéficiaires de l'assistance alimentaire inconditionnelle et plus de 133 000 bénéficiaires affectés par la malnutrition (dont 115 000 enfants de moins de 2 ans et 18 000 femmes enceintes/allaitantes) dans le centre et le nord du pays.
- Le programme d'alimentation scolaire soutenu par le PAM bénéficie à 750 000 enfants en âge d'aller à l'école, soit environ 20 pour cent des enfants scolarisés. Ces programmes ont été soit interrompus (du fait des mesures anti-covid-19 et des grèves des enseignants) soit remplacés par des dotations en ration sèches. L'impact de ces mesures reste à évaluer mais aura potentiellement aggravé l'insécurité alimentaire car les cantines scolaires jouent un grand rôle dans l'alimentation des enfants, surtout des filles, particulièrement dans les zones en proie à l'insécurité et aux conflits intercommunautaires (centre et nord du pays).
- Appui à 700 bénéficiaires «affectés ou personnes contacts/en quarantaine» dans la région de Tombouctou avec un appui budgétaire de 50 000 USD aux services du Ministère de la santé et de l'action sociale. Cet appui sert à fournir des repas chauds aux patients, à distribuer des rations sèches aux ménages en quarantaine pendant une période de trois mois et à assurer l'achat de kits covid-19 pour les agents de santé.
- Mise en œuvre des mesures d'information, de prévention et de contrôle de l'infection sur les sites de distribution.
- Aide alimentaire à 10 000 patients/personnes contacts covid-19 dans la région de Kayes via le Ministère de la santé.
- Appui logistique au Ministère de la santé.
- Analyse des prix des marchés à l'aide d'un outil mobile (MVAM) pour estimer l'insécurité alimentaire et prendre des mesures en conséquence pour atténuer les effets de la pandémie.
- Un avion humanitaire UNHAS supplémentaire activé pour appuyer les activités humanitaires.

Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS):

Le CILSS a participé à et coordonné la préparation des documents du Cadre Harmonisé et la production des bulletins de veille sur le suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) dans le contexte de la pandémie. La production régulière de bulletins sur la situation de la SAN a contribué à la circulation de l'information dans l'espace CEDEAO sur les effets de la covid-19.

FAO

- Dotation des agents et producteurs en matériels de protection, distribution de kits d'intrants (semences, engrais) et appuis alimentaires.
- Élaboration d'un document sur les effets de la covid-19 et les mesures de riposte.
- Recrutement d'un consultant pour évaluer les effets de la covid-19 sur le système agroalimentaire et financement d'un PCT en appui au Gouvernement pour l'évaluation de l'impact de la covid-19 sur la sécurité alimentaire.

- Lancement du projet intitulé: «Restauration immédiate et renforcement des moyens d'existence des ménages agricoles vulnérables affectés la crise sociopolitique et les changements climatiques au nord et au centre du Mali dans le contexte de la pandémie de covid-19».
- En lien avec le Fonds international de développement agricole (FIDA), la FAO mènera une étude sur les impacts de la covid-19 sur les PME agroalimentaires et rurales.
- Lancement du projet de «Restauration rapide des moyens d'existence des ménages vulnérables affectés par la pandémie de covid-19 dans les régions de Tombouctou et de Gao» financé par la Belgique à travers le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement (SFERA).

UNICEF

- Appuis à la cellule de crise covid-19: dotation des populations en dispositifs de protection, formation des agents de santé, conduite des tests covid-19 etc.
- Appui à la lutte contre la malnutrition, à la santé (vaccination), l'accès à l'eau potable, la protection sociale et aux actions de communication.
- Distribution à 14 592 personnes de Mopti, Gao, Kidal, Tombouctou et Taoudéni de kits et produits de traitement de l'eau. Au total, 85 044 personnes dont 45 711 enfants ont bénéficié d'installations/infrastructures d'eau potable dans les régions citées ci-dessus. En effet, la lutte contre la propagation de la pandémie de la covid-19 nécessite l'accès et l'utilisation par les populations de l'eau potable, notamment par les enfants et les femmes.
- Assistance psychologique à 5 057 enfants dont 2 457 filles et 2 600 garçons à Mopti, Ségou, Tombouctou, Kidal et Ménaka.
- Assistance à 3,8 millions d'enfants affectés par la fermeture des écoles en raison de la covid-19 (financement des voyages des élèves devant faire des examens, distribution de kits d'eau aux écoles pour le lavage des mains, formation des maîtres, etc.).
- Les déplacés internes sont estimés par l'UNICEF à 287 496 personnes (UNICEF Mali, 2020), ce qui vient compliquer la situation de l'insécurité alimentaire dans les zones concernées par ces déplacements.

Organisation des Nations Unies-Femmes (ONU-Femmes)

- Dotation en matériels de protection contre la maladie à coronavirus.

Sassakawa Global SG2000:

- Dotation des agents en smartphones pour effectuer à distance les formations des producteurs (sans risque).

Union européenne

- Dans le cadre des appuis budgétaires, l'Union européenne a accepté de payer, de manière anticipée, les tranches fixes afin d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre des actions de lutte contre la covid-19. Le montant est de 37 949 906 EUR (45 millions d'USD) payés par anticipation.

- L'Union européenne a lancé diverses initiatives de communication et de sensibilisation sur la covid-19. Ces activités qui ont touché toutes les couches de la population (transporteurs, jeunes, cadres, ministres, etc.) ont contribué à informer les populations sur la covid-19 et prendre en conséquence les mesures idoines pour éviter et minimiser les contaminations.

Le Fonds international de développement agricole (FIDA)

- Le FIDA a commandité une étude intitulée «Impacts de la covid-19 sur les PME agroalimentaires et rurales». L'étude en cours est confiée à la FAO.

Quelle est la participation financière de la communauté humanitaire et du développement?

Contributions financières des bailleurs de fonds (partenaires au développement):

- FAO: 773 000 USD
- PAM: 1 520 000 USD
- Banque mondiale: 27 000 000 USD
- UNICEF: 19 399 338 USD
- ONU-Femmes: 7 500 USD
- Coopération allemande et KfW: 90 622 USD (en appui à la DNGR pour l'acquisition des équipements et produits de protection contre la covid-19)
- Banque islamique de développement (BID): 9 054 770 USD
- Organisation mondiale de la santé (OMS): 257 401 USD
- REDISSE: 1 072 752 USD
- REDISSE III: 201 506 USD
- Détection et surveillance des maladies infectieuses (IDDS): 15 368 USD
- STRONLAB/OMS et Stong Lab (OMS): 22 721 USD
- Centre pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC): 34 469 USD
- ONG Islamic Relief: 6 976 USD
- ONG Alfarouk: 1 018 182 USD
- Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA): 111 812 USD
- Union européenne: 37 949 906 EUR payés par anticipation.

En résumé, on retient que le montant total mobilisé par la communauté humanitaire et de développement est d'environ 100 millions d'USD.

EFFETS IMMÉDIATS DE LA CRISE DE LA COVID-19 SUR LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES ET LE SYSTÈME AGROALIMENTAIRE

La pandémie de covid-19, survenue dans un Mali au contexte fragile, marqué par l'insécurité au nord et au centre, la présence de la chenille légionnaire, les contestations politiques, la célébration des fêtes religieuses du ramadan et de la tabaski, a eu des effets sur les systèmes agroalimentaires, notamment sur les personnes vulnérables et les petits producteurs et le secteur informel, principaux acteurs du système agroalimentaire.

Situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition: dernières données de l'ENSA et projections

L'utilisation de la terminologie sur les phases de l'insécurité alimentaire aiguë est faite à partir du manuel élaboré par le CILSS en octobre 2019 (Cadre Harmonisé, 2019). Selon ce manuel, l'insécurité alimentaire commence à la phase «sous pression»: «consommation réduite, ménages incapables de faire face aux dépenses non alimentaires essentielles sans s'engager dans des stratégies d'adaptation irréversibles». L'État et ses partenaires doivent alors intervenir et éviter que les ménages ne tombent dans les phases suivantes (Phase 3 du CH - Crise; Phase 4 du CH - Urgence; Phase 5 du CH - Catastrophe/Famine).

L'analyse de l'insécurité alimentaire aiguë fournie par l'instrument Cadre Harmonisé (CH) a donné les résultats suivants (CSA, 2020a): Cadre Harmonisé d'identification des zones à risques et des populations vulnérables au Sahel et en Afrique de l'Ouest (CH) Mali - Résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire aiguë et projetée:

- Période d'octobre à décembre 2019 (avant la covid-19):
 - 38 756 personnes sont en phase d'urgence, soit 0,19 pour cent de la population;
 - 609 574 personnes sont en phase de crise, soit 2,97 pour cent de la population;
 - 2 963 031 personnes se trouvent sous pression, soit 14,3 pour cent de la population.
- Période de mars à mai 2020 (période de la pandémie):
 - 68 461 personnes sont en phase d'urgence, soit 0,33 pour cent de la population, soit une augmentation de 77 pour cent des personnes en phase d'urgence;
 - 688 756 personnes sont en phase de crise, soit 3,35 pour cent de la population, soit une augmentation de 13 pour cent des personnes en phase de crise;
 - 2 810 085 personnes se trouvent sous pression, soit 13,68 pour cent de la population, soit une baisse de 5,4 pour cent par rapport à l'année précédente.

Il est à retenir que la situation d'insécurité alimentaire aiguë s'est dégradée de décembre 2019 (période d'avant crise) à mai 2020 (période de crise sanitaire). Environ 20 pour cent de la population (17,36 pour cent précisément) sont concernés par les phases de l'insécurité alimentaire au mois de mai 2020.

Les données fournies par le CSA et analysées dans le présent rapport contribueront à faciliter les prises de décision portant sur les distributions des appuis alimentaires aux personnes les plus vulnérables du système agroalimentaire.

Période de juin à août 2020 (situation projetée par le CSA):

- 129 874 personnes sont en phase d'urgence, soit 0,63 pour cent de la population;
- 1 210 867 personnes, sont en phase de crise, soit 5,9 pour cent de la population;
- 3 654 887 personnes se trouvent sous pression, soit 17,8 pour cent de la population.

Les projections faites par le Cadre Harmonisé seront vérifiées à la réception des données qui seront issues de l'Enquête nationale sur la situation alimentaire et nutritionnelle de novembre 2020 (informations reçues du Système d'alerte précoce). Cela permettra de mesurer les effets de la covid-19 sur le premier plan de campagne agricole élaboré depuis le début de la pandémie.

Les données du Cadre Harmonisé de novembre 2020 et les résultats chiffrés de l'Enquête agricole de conjoncture (EAC) aborderont des questions relatives aux variations saisonnières, à la pluviométrie, aux crues, à la protection des cultures et à la paix afin de donner aux producteurs la possibilité d'exploiter au mieux les parcelles et aux décideurs politiques de répondre au mieux à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition.

Par ailleurs, il faut noter que, selon les données fournies par les Nations Unies, 10 pour cent des enfants de moins de 5 ans souffrent d'émaciation (malnutrition aigüe), 20 pour cent d'insuffisance pondérale et 30 pour cent souffrent de retard de croissance (malnutrition chronique). Les Nations Unies estiment également à 1 300 000 le nombre de personnes vulnérables en insécurité alimentaire (Nations Unies Mali, 2020). Selon les Nations Unies, le nombre de personnes vulnérables en insécurité alimentaire (1 340 741 en phase de crise ou d'urgence selon les données du Cadre Harmonisé) est lié au manque de vivres, à leur accès difficile à l'alimentation pour les couches pauvres et à l'insécurité qui a provoqué les déplacements, à l'interruption de certaines activités agricoles et à la hausse des prix de certaines denrées sur certains marchés. L'indicateur généralement utilisé pour qualifier l'insécurité alimentaire porte sur le nombre de personnes incapables de satisfaire leurs besoins alimentaires sans recours à des stratégies inhabituelles (endettement, appuis alimentaires, dons, etc.).

Selon les projections du Cluster sécurité alimentaire (CSA), le nombre de personnes ayant besoin d'assistance alimentaire (y incluant les populations en phase de pression) atteint 3 100 000.

En dépit des écarts entre les données des différentes sources, les projections indiquent clairement une tendance à la hausse du nombre de personnes ayant besoin d'appuis alimentaires.

Les tendances rapportées dans l'analyse de l'évolution de la situation alimentaire sont différentes d'une année «normale», qui plus est marquée par une campagne agricole relativement bonne (bonne pluviométrie, intrants agricoles, dont les biopesticides, disponibles à temps, pas ou peu d'attaque de sauteriaux, ou d'oiseaux, pas de maladies, sécurité pour les producteurs, etc.). Ceci signifie qu'un facteur exogène (en l'occurrence la pandémie de covid-19 et les mesures associées) est venu perturber la situation du pays dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Il est également à noter qu'en lien avec la vulnérabilité des ménages, l'Institut national de la statistique (INSTAT) a réalisé une enquête sur les profils de pauvreté. L'enquête a révélé que la proportion d'individus pauvres est plus élevée en milieu rural (51,6 pour cent) qu'à Bamako et dans les autres villes (26,8 pour cent). Le taux de pauvreté en milieu rural donné par l'INSTAT n'est pas dû à la covid-19 mais il note que ce sont les pauvres qui sont plus vulnérables aux différents chocs comme la covid-19.

Quels sont les effets immédiats de la crise et des différents ensembles de mesures sur les systèmes agroalimentaires?

La restriction de la circulation des populations en raison du couvre-feu (trois mois), la fermeture des frontières, l'arrêt/réduction des foires, y compris les marchés agricoles et marchés à bétail, la réduction des ventes d'animaux du Mali dans les pays voisins, la limitation/interdiction de la transhumance transfrontalière et ses corollaires (insuffisance de ressources fourragères pour le bétail suite à la concentration des animaux sur des petits espaces, conflits entre agriculteurs et éleveurs, etc.) ont eu des effets négatifs sur les revenus des populations et ont aggravé l'insécurité alimentaire.

Évolution des prix

L'analyse de l'évolution des prix des denrées alimentaires réalisée par la DGCC a montré que certains prix ont connu une légère hausse après la survenue de la covid-19, ce qui a justifié la fixation des prix plafonds par le Gouvernement dans le but de faciliter l'accès aux denrées alimentaires de base au cours de la période covid-19 et de contribuer à la stabilité et à la paix sociale. Les mesures prises par la DGCC ont été suivies et ont globalement permis de réguler les prix des denrées de base et de les rendre accessibles aux populations en période de crise. De l'avis de la DGCC, les hausses constatées (maïs, mil et riz importé) sont surtout enregistrées dans les zones d'insécurité (Kidal, Ménaka, etc.). Par ailleurs, l'exploitation et l'analyse des données fournies sur l'évolution des prix montre que les prix moyens des céréales sont restés relativement stables en 2020 par rapport aux années précédentes (OMA, 2020).

En ce qui concerne les prix des animaux pendant la période covid-19, ils ont légèrement chuté à cause des méventes liées aux restrictions (interdiction des rassemblements par exemple), de la fermeture des frontières et de l'interdiction de la transhumance transfrontalière.

Le prix de la chèvre est de 31 600 FCFA (57 USD) en août 2020 contre 38 500 FCFA (69 USD) en août 2019, soit une baisse de 18 pour cent environ; le prix du mouton est de 70 400 FCFA (127 USD) en 2020 contre 76 400 FCFA (138 USD) en 2019, soit une baisse de 8 pour cent environ, et le prix du bœuf est de 246 800 FCFA (446 USD) en 2020 contre 272 900 FCFA (493 USD) en 2019, soit un taux de baisse de 9,5 pour cent. La baisse des prix de vente des animaux est liée à la baisse de la demande en viande (interne et externe) et à celle des revenus des populations suite aux mesures de restriction imposées pour lutter contre la covid-19 et aux restrictions sur les exportations de bétail. Il importe aussi de signaler qu'à cause de la fermeture des frontières pour le bétail sur pied, des commerçants de bétail sont restés bloqués au Sénégal avec comme conséquence leur appauvrissement et la vente à prix bradé des animaux. Ceci s'est passé avant la réouverture des frontières terrestres et aériennes du Mali. Il faut enfin noter que les mesures de la CEDEAO concernent surtout les céréales (riz, maïs, mil, sorgho, huile, lait, sucre) et moins les animaux sur pied.

À l'heure actuelle, à la faveur de la réouverture des frontières, les déplacements d'animaux pour les ventes se font sans problème.

Les opérations de ventes promotionnelles réalisées habituellement à l'approche des fêtes et qui rapportaient des revenus aux éleveurs n'ont pas été organisées en 2020 à cause des mesures de restriction liées à la covid-19.

Campagne agricole et autres activités agricoles

Les revues sectorielles annulées pour cause de covid-19 devaient évaluer le niveau de mise en œuvre des politiques, stratégies et projets agricoles dont le plan de campagne agricole et le plan

national d'investissement dans le secteur agricole (PNISA), et formuler des recommandations. Le Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (CREDD) qui sert de repère pour les autorités n'a pas été alimenté en données en 2020 pour cause de covid-19, la non-tenu des revues sectorielles État-profession agricole-partenaires techniques et financiers n'ayant pas permis de mesurer les performances du secteur agricole et du système agroalimentaire dans leur ensemble.

Sur le plan agricole, l'enlèvement des engrais subventionnés auprès des fournisseurs et des services d'appui conseil des régions a été, au début, ralenti pour éviter les rassemblements devant les bureaux et les magasins ainsi que la propagation du virus. Cette activité concerne essentiellement les petits producteurs (plus de 80 pour cent des exploitations agricoles) plus vulnérables que les entreprises agricoles.

À ce jour, plus de 80 pour cent des marchés agricoles fonctionnent et environ 80 pour cent pour les marchés à bétail. En conséquence, la disponibilité en denrées est satisfaisante sur l'ensemble des marchés du pays.

Selon le CILSS, les seuils d'alerte sur les indicateurs de suivi relatifs à l'accès aux pâturages et à la disponibilité de la biomasse et transhumance sont atteints:

- Pâturages: bons dans l'ensemble mais l'interdiction de la transhumance transfrontalière a créé une concentration d'animaux sur des espaces restreints et entraîné l'insuffisance de ressources fourragères.
- La situation agro-pastorale s'est améliorée avec l'arrivée des pluies dans la plupart des bassins de production du pays.
- La disponibilité de la biomasse fourragère est limitée; les déficits en biomasse sont exacerbés par les pressions pastorales liées à la concentration des animaux dans les zones accessibles, ce qui représente un risque zoo-sanitaire et des conflits entre agriculteurs et éleveurs.
- La transhumance transfrontalière demeure interdite, ce qui provoque la concentration du bétail sur des aires précises et ses corollaires (conflits, dégradation des terres, sous-alimentation du cheptel, etc.).

Parmi les effets immédiats de la crise de covid-19, on peut également citer:

- La limitation des nouvelles dépenses et le gel des crédits dans le cadre du budget de l'État et des plans de réponses à la pandémie (cf. lettre n° 0214/MEP-SG du 15 avril 2020 et 01409/MEF-SG du 3 avril 2020).
- La diminution drastique des missions de suivi, de supervision et de formation des producteurs en raison du respect des mesures barrières avec comme conséquence la faible fourniture d'appui conseil, des retards dans la mise en œuvre des projets et la mobilisation des ressources financières et la faiblesse des taux de décaissement qui en découlent.
- L'augmentation des prix des équipements et engins de pêche fabriqués à l'extérieur en raison des conditions d'exportation et de production rendues difficiles par l'apparition de la covid-19 et les mesures de restriction afférentes.
- La baisse de la production de poisson à cause du couvre-feu et des restrictions de déplacement (la pêche est nocturne et souvent collective) car il n'y a pas eu d'exemption

ou d'exception pour les pêcheurs qui ont été obligés de respecter le couvre-feu en n'allant pas pêcher le poisson.

- La mévente des poissons suite à la fermeture des restaurants, hôtels, marchés à poisson et l'appauvrissement des pêcheurs et des vendeuses de poisson, etc.
- L'ajournement du projet régional de la CEDEAO sur la lutte contre les mouches des fruits.

Les prévisions de production au titre de la campagne agricole 2020 sont les suivantes:

- Production de céréales: 11 millions de tonnes
- Coton: 820 000 tonnes
- Viande: 89 000 tonnes
- Lait: 10 010 tonnes

Ces prévisions de production qui semblent élevées sont faites à partir des résultats obtenus les dernières années. Comparées aux résultats de 2019, elles sont significatives et pourront être atteintes au regard des efforts fournis pour endiguer la covid-19 et démarrer la campagne agricole.

Une évaluation des effets négatifs de la covid-19 en fin de campagne agricole (au vu des résultats chiffrés des productions et des quantités non commercialisées) fournira aux autorités des informations leur permettant de prendre les bonnes décisions concernant la promotion durable des filières coton, mangue et anacarde. Selon les informations reçues, la FAO a confié au Système d'alerte précoce (SAP) du CSA, l'évaluation des effets de la pandémie de covid-19 sur les activités agricoles en fin de campagne agricole 2020.

Les effets de la covid-19 sur les filières agricoles

Trois filières agricoles, de par leurs contributions de taille à l'économie nationale, sont analysées. Il faut noter que ces filières ont été plus impactées par la covid-19 parce que les produits sont commercialisés à l'extérieur du pays. Les prix de ces produits sont très liés au cours sur le marché mondial et au niveau d'engagement des partenaires étrangers. Au regard de l'importance que revêtent les trois filières citées dans la génération des revenus aux producteurs, il importe de préparer un projet de soutien d'envergure nationale aux dites filières.

Filière coton

La vente du coton fibre et du coton graine rapporte environ **304 milliards** de FCFA (549 millions d'USD) de contribution à l'économie nationale chaque année (CMDT, 2019) Le coton constitue le deuxième produit d'exportation après l'or et contribue pour 15 pour cent au PIB du pays⁴. On enregistre plus de 20 000 travailleurs (permanents et saisonniers) qui sont rémunérés par la Compagnie malienne de développement des textiles (CMDT). Par ailleurs, le système coton (culture du coton et du maïs) contribue fortement à la production de maïs et par conséquent à la sécurité alimentaire du pays et à l'alimentation du bétail et de la volaille.

Les données fournies par la CMDT, l'Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN) et les directions régionales de l'agriculture (DRA) de Sikasso, Kayes, Mopti et Ségou ont permis de tirer les conclusions d'ensemble qui suivent.

⁴ Le prix du coton graine est arrimé sur le cours de la fibre du coton sur le marché mondial.

Le prix du coton est passé de 275 FCFA (0,50 USD) le kg en 2019 à 200 FCFA (0,36 USD) le kg en 2020, soit un taux de réduction de 37,5 pour cent. Selon la direction de la CMDT, la baisse du prix du coton occasionnera au niveau de la compagnie un déficit d'environ 3 milliards de FCFA (5,5 millions d'USD) et entraînera d'autres effets négatifs sur le système agroalimentaire au Mali à travers la baisse de la production du maïs et celle des revenus des travailleurs saisonniers de la compagnie (CMDT, 2020).

En l'absence d'entente en temps voulu entre le Gouvernement et les cotonculteurs sur le prix du coton, ces derniers, à la majorité, ont refusé de cultiver le coton. Sur une prévision de 810 000 ha, seulement 174 666 ha ont été emblavés en 2020, soit une réduction de 635 334 ha, un taux de réalisation de 21,56 pour cent des emblavures et un taux de réduction de la superficie à emblaver d'environ 80 pour cent.

Quant au maïs, culture associée au coton pour former le système coton, sur les 586 330 ha prévus, seuls 342 583 ha ont été réalisés, soit un taux de réalisation de 58 pour cent.

Au niveau de la CMDT: les revenus de la CMDT vont considérablement baisser, ce qui va affecter ses capacités d'investissements.

Au niveau du personnel saisonnier: la baisse de la production cotonnière impactera le personnel saisonnier en raison de la fermeture de certaines usines d'égrenage et entraînera une paupérisation des personnes concernées et de leurs familles. Le nombre de personnes affectées est estimé à 2 000 saisonniers et leurs familles. Ceci pourra impacter la sécurité alimentaire des populations car une grande partie des revenus des ménages est investie dans l'achat des céréales.

Au niveau des producteurs de coton: les revenus issus du coton seront faibles entraînant l'appauvrissement des populations et les conséquences qui s'ensuivent. La baisse de la production du maïs va aussi impacter les excédents céréaliers et la production d'aliment bétail et d'aliment volaille.

Au niveau des fournisseurs d'intrants agricoles: la baisse des superficies des cultures du système coton se traduira par un niveau élevé de stocks d'intrants dans les magasins de la CMDT, de l'OHVN et des coopératives. En conséquence, le niveau des commandes d'intrants agricoles au cours de la prochaine campagne va baisser, d'où un manque à gagner pour les opérateurs économiques intervenant dans ce secteur.

Une perte de qualité des intrants agricoles pourrait survenir en raison des grandes quantités inhabituellement stockées et des conditions de stockage au Sahel, aggravant ainsi les déficits au niveau de la CMDT.

Au niveau des transporteurs de coton graine et de balles de coton: les camions privés transportent environ 50 pour cent de la quantité de coton graine vers les usines d'égrenage et 100 pour cent des balles vers les ports. Les revenus de ces transporteurs vont baisser considérablement.

Au niveau des opérateurs des produits pétroliers: la baisse de la production de coton va impacter, à travers la baisse de la demande, les opérateurs qui approvisionnent les usines en produits pétroliers.

Au niveau des huileries: les dizaines d'huileries vont manquer de coton, matière première pour produire l'huile et l'aliment bétail. Les 8 000 saisonniers employés par les usines d'égrenage seront au chômage avec des conséquences sur les revenus et l'accès aux denrées alimentaires, et donc la sécurité alimentaire.

Au niveau de l'État, il sera enregistré une baisse des devises liée à la vente du coton graine et du coton fibre sur le marché mondial (ceci reste à estimer pour la campagne en cours).

Filière anacarde

Environ 19 milliards de FCFA (34 millions d'USD) ont été payés aux producteurs en 2019 avant la covid-19 suite à la commercialisation des noix de cajou. La commercialisation de l'anacarde se réalise de mars à juin, période à laquelle la pandémie de la covid-19 est apparue au Mali.

Les exportateurs étrangers, asiatiques pour la plupart, ont suspendu les contrats passés avec les producteurs maliens. Les achats de noix de cajou ont été très faibles en 2020 et les prix ont connu une baisse à cause des mesures liées à la covid-19. Ainsi, les producteurs se retrouvent avec des stocks importants dans les magasins.

D'après les données fournies par la coordination du Projet d'appui à la filière anacarde au Mali, (PAFAM), seules 32 tonnes d'amandes ont été vendues par les producteurs en 2020 pour un montant de 192 millions de FCFA (347 000 USD) contre 19 milliards de FCFA (34 millions d'USD) en année normale.

Ces pertes de ressources financières contribuent à la paupérisation des producteurs pour lesquelles la culture de l'anacarde constitue une activité économique majeure et une importante source de revenus, notamment dans la région de Sikasso.

Filière mangue

La fermeture des frontières a provoqué la baisse des exportations de mangues de 50 000 tonnes à 25 000 tonnes. La filière mangue a rapporté à l'économie nationale 12,6 milliards de FCFA (23 millions d'USD) en 2019 (avant covid-19). La baisse des exportations affectera les revenus des producteurs et commerçants et contribuera à l'appauvrissement de plusieurs acteurs de la filière au niveau de plusieurs bassins de production (Sikasso, Kayes, Bamako et Koulikoro en partie).

Autres impacts sur le secteur agricole

Engrais: un stock de 264 252 tonnes a été constitué par les fournisseurs avant la fermeture des frontières. Les quantités d'engrais mises en place (avant la fermeture des frontières) pour les besoins du plan de campagne agricole (385 176 tonnes) et celles de la CMDT, déjà déposées au niveau des coopératives, sont suffisantes pour démarrer les opérations culturales pour la saison d'hivernage 2020.

Produits phytosanitaires: un stock de 3 200 000 litres de pesticides a été constitué avant la pandémie ce qui est suffisant pour démarrer les activités de la campagne agricole 2020 dans une zone sahélienne en proie aux attaques de plusieurs ravageurs. Il faut rappeler que la protection des végétaux revêt une grande importance compte tenu de la vulnérabilité du pays et de son exposition aux ennemis des cultures dont les sauteriaux, le criquet pèlerin, les oiseaux granivores et la chenille légionnaire. La constitution d'un stock suffisant de produits de traitement et la formation des agents et des producteurs s'avèrent importantes pour la mise en œuvre du plan de campagne agricole 2020, la première depuis le début de la pandémie de covid-19.

Conséquences de la non-tenu du Salon international de l'agriculture (SIAGRI) du Mali

Le dernier SIAGRI (2019) a enregistré 119 contrats pour un montant 550 millions de FCFA (994 000 USD) environ ce qui correspond aux tendances observées les années précédentes. La non-tenu du SIAGRI, à cause de la covid-19, s'est traduite par des pertes de revenus, la perte des petits emplois temporaires créés au moment du Salon (restaurateurs, vendeurs d'eau, dibiterie, etc.) et les échanges qui se font sur la promotion de l'agriculture n'ont pas eu lieu (APCAM, 2020).

Quant au Salon international de l'agriculture de Paris, le départ précipité de la délégation malienne n'a pas permis de conclure certains marchés et d'en récolter les revenus.

La bourse des semences ne s'est pas tenue en 2020 à cause de la covid-19, ce qui se traduit par une perte pour les paysans semenciers (baisse des ventes des semences certifiées), les opérateurs économiques et le secteur informel lié aux grandes rencontres (restauratrices, hôtels, vendeurs de cartes, etc...). En 2017, les contrats signés par les opérateurs et les producteurs de semences ont avoisiné 1,5 milliards de FCFA (2,7 millions d'USD). En outre, la bourse des semences fréquentée par les nationaux et des pays étrangers (Burkina Faso, Sénégal, Côte d'Ivoire) est aussi une opportunité pour les producteurs et commerçants de se procurer des semences de qualité et de les utiliser au cours de la campagne agricole.

Les conséquences sur la réalisation des aménagements hydroagricoles incluent 1) des retards dans la réalisation de certains ouvrages (infrastructures hydromécaniques du seuil de Djenné, bas-fonds de la Vallée du Sénégal) et la résiliation de certains contrats, 2) l'irrégularité dans les missions de contrôle liée à la covid-19, ce qui va impacter la qualité des ouvrages, 3) le retard accusé dans le démarrage du projet IRRIGA – III (initialement prévu pour le 1^{er} octobre 2020). Les smartphones octroyés à certains agents par l'ONG SG 2000 ont permis d'essayer en pratique la formation des producteurs à distance et de réduire les effets de l'absence des agents sur le terrain.

Les conséquences de la covid-19 sur les activités de recherche agricole incluent la réduction des déplacements et la non-tenu des sessions de restitution de résultats de la recherche, la non réalisation de l'enquête agricole sur les technologies à cause des mesures de restriction ainsi qu'un retard accusé sur le calendrier, ce qui affecte la qualité des données.

Le lancement officiel d'un nouveau projet, intitulé «Promouvoir une intensification agroécologique de l'agriculture pour favoriser la résilience des exploitations dans le Sahel» (FAIR/Sahel) et financé par l'Union européenne, n'a pas pu se faire à cause des mesures de restriction liées à la covid-19. La mise en œuvre du projet devrait contribuer à rendre les producteurs concernés plus résilients face au changement climatique et aussi face à d'autres calamités comme la pandémie de covid-19.

Les conséquences sur les productions animales et halieutiques

La restriction des mouvements du bétail vers les pays voisins a réduit les volumes de ventes d'animaux. Il faut signaler au passage, qu'en 2018, l'exportation du bétail a rapporté 139 milliards de FCFA (251 millions d'USD) à l'économie malienne (source INSTAT). Selon la même institution, les projections actuelles dans le contexte du coronavirus tendent vers une baisse de 15 à 20 pour cent des recettes de l'élevage. Comme indiqué plus haut, l'accord de la CEDEAO sur la circulation des produits agricoles pendant la pandémie concerne essentiellement les denrées alimentaires de base (riz, maïs, sorgho, lait, huile, etc.) et beaucoup moins les animaux sur pied.

Les marchés ont fonctionné à 60-80 pour cent de leurs capacités environ en fonction des localités et les ventes ont baissé de 10 pour cent environ⁵. La fermeture des frontières terrestres a rendu difficile le commerce sur les marchés des pays voisins, notamment la Côte d'Ivoire, et les déplacements des animaux transhumants et nomades. En raison de la fermeture des frontières due à la covid-19, les commerçants de bétail sénégalais, ivoiriens, gambiens n'ont pu se ravitailler en bétail au Mali, contribuant aussi à la chute des prix du bétail au Mali. La diminution des exportations de bétail est d'environ 20 pour cent selon l'INSTAT.

⁵ Exploitation des données fournies par les Bulletins de veille du CSA: Impacts de la crise de la pandémie de covid-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest, mai 2020 et juin 2020.

Selon la Direction nationale des productions animales et industrielles (DNPIA), la production de lait a connu une baisse avant de se redresser vers le mois de juillet 2020 (diminution de la clientèle et difficultés d'alimentation du bétail en fin de saison sèche).

La production avicole a été affectée par plusieurs facteurs liés à la covid-19: chute de la consommation (fermeture des hôtels et restaurants, couvre-feu), insuffisance d'aliments volaille et de poussins liée à la fermeture des frontières. Cela a entraîné une pénurie de poussins car les producteurs nationaux (SODOUF par exemple) n'arrivaient pas à couvrir les besoins. Il s'en est donc suivi l'insuffisance de poulets sur le marché et la hausse des prix de la denrée.

Les mesures de distanciation physique, d'interdiction des regroupements, le couvre-feu, etc. ont occasionné la fermeture de certains abattoirs et sites d'abattage des animaux, la fermeture des restaurants, des points de grillade et entraîné la paupérisation d'une frange importante des populations vivant au jour le jour du secteur informel. La fermeture des frontières touche à la fois l'offre et la demande de produits alimentaires et d'intrants agricoles.

La réduction des activités des projets d'élevage a conduit à la faible mobilisation des ressources financières et, par conséquent, à la baisse des taux de décaissement, un indicateur important pour l'évaluation des performances des structures. La mobilisation, dans les délais impartis, d'une grande partie du financement en direction des populations permet d'améliorer leurs conditions et augmente le taux de décaissement qui est considéré par les évaluateurs, l'État et les partenaires comme un signe d'efficacité et de performance.

Selon la coordination du Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS), les marchés de construction d'infrastructures d'élevage (parcs de vaccination, abattoirs, etc.) ont été arrêtés dans les régions de Gao et de Ménaka suite à la fermeture de la frontière algérienne (les prestataires s'approvisionnent en matériaux de construction à partir de l'Algérie). L'arrêt des paiements liés à celui des travaux contribue aussi à appauvrir les prestataires et leurs familles et les rend plus vulnérables aux chocs économiques liés à la covid-19.

Quels sont les effets immédiats des crises sanitaires et économiques et des différents ensembles de mesures sur les moyens de subsistance des populations, la situation de l'insécurité alimentaire (aiguë) et de la malnutrition et les perspectives d'avenir?

Les mesures de prévention prises dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19 ont donc occasionné le ralentissement des activités socioéconomiques dans plusieurs secteurs. Ceci a affecté surtout les moyens d'existence des ménages pauvres et des personnes vivant au jour le jour de l'économie informelle (petits producteurs, restauratrices, mécaniciens, etc.). Les producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs) vivant dans les zones d'insécurité et les déplacés ont plus souffert de la crise que les autres même si la maladie de la covid-19 a commencé par les villes.

Les performances des chaînes de valeur étant liées à l'emploi, les effets immédiats de la crise se sont fait sentir sur les moyens de subsistance et les revenus des producteurs et des différents acteurs des filières touchées, l'insécurité alimentaire étant de plus aggravée par les conflits intercommunautaires. L'arrêt, la réduction ou la suspension de plusieurs activités génératrices de revenus (restauration, vente de produits agricoles et d'élevage, transformation de produits agricoles, vente d'intrants par les négociants de produits agricoles, etc.) ont entraîné la perte des moyens de subsistance pour les ménages.

La dotation des producteurs en kits de production (semences, outillage, engrais, aliment bétail, transferts monétaires, etc.) a cependant permis de maintenir les capacités de production des

petits exploitants, leurs moyens de subsistance et d'éviter les endettements pour la campagne 2020.

Selon le Cadre Harmonisé de mai 2020, la situation nutritionnelle reste préoccupante à cause, entre autres, des mauvaises pratiques alimentaires, du déficit alimentaire, de la prévalence des maladies liées aux mauvaises conditions d'hygiène, de l'insécurité et des conflits intercommunautaires qui limitent l'accès aux services sociaux de base.

Selon l'UNICEF, la survenue de la covid-19 et les mesures qui lui sont liées sont venues aggraver la situation de l'insécurité alimentaire et surtout de la malnutrition des enfants. En juillet 2020, 67 653 enfants souffrant de malnutrition aiguë/sévère ont été assistés sur les 188 053 enfants affectés (UNICEF Mali, 2020).

Enfin, il faut noter que d'autres facteurs internes au Mali (insécurité, conflits intercommunautaires, etc.) ont compliqué la situation de l'insécurité alimentaire en rendant les populations difficilement accessibles et en jouant sur les coûts de distributions des produits alimentaires.

Impacts sur les transferts monétaires des migrants

Comme signalé plus haut, le Mali est un pays de migration (immigration et émigration).

Les Maliens immigrer en Europe, Amérique, Asie, dans les pays africains, en vue de s'établir pour des raisons essentiellement économiques, notamment se procurer des revenus et investir au pays. L'immigration concerne les déplacements à l'intérieur et/ou à l'extérieur du pays. L'émigration, qui porte également sur les déplacements de personnes d'un pays à un autre, a généralement des causes politiques.

Une grande partie des ressources de la migration est investie dans la nourriture et l'acquisition des moyens de subsistance, les intrants agricoles pour les familles (engrais, produits phytosanitaires, charrues, etc.). La diminution en 2020 des transferts monétaires de la diaspora en direction des ménages agricoles, en raison du confinement dans plusieurs pays européens et africains, a réduit l'accès de certains producteurs aux intrants agricoles en début d'hivernage (cas des trois villages de la région de Kayes présenté ci-dessous).

Les transferts monétaires des migrants constituent une masse importante d'argent. Selon les Nations Unies, les envois de fonds des migrants représentent 6 pour cent du PIB (2018), ce qui correspond à 565 milliards de FCFA (1 milliard USD)(Nations Unies Mali, 2020).

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Haut conseil des Maliens de l'extérieur (HCME) sont les principales structures chargées de gérer et de suivre les questions liées aux migrations, notamment les appuis aux Maliens de retour au pays et les transferts monétaires des migrants. À ce titre, l'OIM et le Haut conseil des Maliens de l'extérieur ont fourni une série d'informations dont les principales sont les suivantes:

- Baisse drastique des revenus des migrants: les causes de la chute des revenus chez les immigrés dans les pays de résidence sont articulées autour des axes suivants: fermeture des frontières et confinement, fermeture des marchés, fermeture d'entreprises en Europe, restrictions pour les transferts monétaires (HCME, 2020).
- Interruption des activités économiques entraînant une chute drastique des transferts d'argent des migrants vers leurs familles. La chute des transferts monétaires des migrants vers les familles a été estimée à 23 pour cent en 2020 par le Haut conseil des Maliens de l'extérieur.

Estimation/appréciation des conséquences du confinement des migrants sur l'envoi de fonds à certaines familles sélectionnées

Trois familles ont été choisies au hasard dans les grands bassins de migration, à savoir Kayes, Diéma et Yélimané, les cercles où la migration est bien développée. Il a été demandé aux familles d'indiquer les montants qu'elles reçoivent habituellement des migrants (avant la covid-19) et les montants reçus en 2020, au moment de la pandémie de covid-19. L'enquête a été menée par la Chambre régionale d'agriculture de Kayes en collaboration avec la direction régionale de l'agriculture de Kayes et les responsables des secteurs de l'agriculture de Kayes, Yélimané et Diéma. Le consultant a contribué à l'affinement de la méthodologie et à la formulation des questionnaires à adresser aux familles retenues dans l'échantillon. Les résultats sont les suivants:

Le montant total non envoyé à cause du confinement et d'autres facteurs (écart entre le montant reçu en 2019 et celui envoyé en 2020) dans les trois familles de Kayes est de 2 750 000 FCFA (5 000 USD).

Le montant total non envoyé à cause du confinement et d'autres facteurs (écart entre le montant reçu en 2019 et celui envoyé en 2020) dans les trois familles de Diéma est de 2 100 000 FCFA (3 792 USD).

Le montant total non envoyé à cause du confinement et d'autres facteurs (écart entre le montant reçu en 2019 et celui envoyé en 2020) dans les trois familles de Yélimané est de 3 100 000 FCFA (5 600 USD).

Le montant non envoyé est lié au confinement des migrants, aux pertes d'emplois, à la fermeture des marchés et autres mesures prise par les pays d'accueil pour endiguer la pandémie de covid-19. Les envois monétaires ont diminué de 75 pour cent au début de la pandémie de covid-19 pour les raisons citées ci-dessus.

Représentativité. L'objectif de la collecte des données sur les envois monétaires des migrants était de se faire une idée sur les pertes causées aux familles des migrants par le confinement dans les pays d'accueil. L'enquête a porté sur trois grands cercles d'immigration sur les cinq que comprend le Mali bien que la migration touche presque toutes les régions du Mali.

Compte tenu de l'importance de la migration et du rôle joué par les migrants dans l'approvisionnement des familles en denrées alimentaires et en intrants et équipements agricoles, il est fondamental de mesurer les pertes enregistrées au niveau des ménages suite au confinement et au chômage des migrants, pourvoyeurs d'argent en début de campagne agricole.

Quels sont les groupes les plus susceptibles d'être gravement touchés par la situation covid-19 et les mesures associées?

Une enquête réalisée sur le profil de pauvreté a montré que l'indice de pauvreté au Mali était de 42,2 pour cent en 2019 (contre 43,8 pour cent en 2018) (INSTAT, 2020a). Selon l'INSTAT, cette pauvreté est plus prononcée en milieu rural (51,6 pour cent) qu'en milieu urbain. La pauvreté se concentre dans les zones rurales du sud du pays (90 pour cent), où la densité démographique est

la plus forte (Banque mondiale, 2020). Les pauvres sont également plus nombreux dans le secteur primaire, composé majoritairement d'agriculteurs, d'éleveurs et de pêcheurs (85 pour cent) (INSTAT, 2020b).

L'enquête sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) du CSA a révélé que les ménages les plus vulnérables aux chocs tels que la pandémie de covid-19 se trouvent surtout à Tombouctou, Kidal, Gao et Mopti, zones également affectées par l'insécurité. Il s'agit particulièrement:

- des ménages dirigés par les femmes: 6,3 pour cent sur les 2 527 350 ménages du pays;
- des ménages déplacés à cause de l'insécurité: 0,9 pour cent. Selon le Cluster sécurité alimentaire (Cluster, 2020b), en juin 2020, le nombre de déplacés internes est d'environ 250 000 personnes et de 287 496 personnes selon l'UNICEF;
- des ménages vivant de mendicité;
- des travailleurs journaliers;
- des petits producteurs qui constituent environ 70 à 80 pour cent des exploitations agricoles du Mali estimées à 1 300 000 (exploitations familiales et entreprises agricoles) et sont aussi les plus affectés par la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

Par ailleurs, il convient de signaler que le rapport mensuel de l'enquête sur l'impact du coronavirus sur les conditions de vie des ménages au Mali réalisée en août 2020 par l'INSTAT a permis de tirer les conclusions d'ensemble suivantes:

- 9,5 pour cent de ménages ont perdu leurs emplois, ce qui les rend plus vulnérables à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire.
- 40,1 pour cent des ménages sont inquiets de ne pas avoir à manger faute d'argent ou d'autres moyens.
- 3,1 pour cent des ménages affirment avoir faim et n'avoir pas à manger faute d'argent ou d'autres moyens.
- 1,4 pour cent des ménages interrogés affirment passer une journée sans manger faute d'argent ou d'autres moyens.

En somme, 54 pour cent des ménages sont des ménages vulnérables, plus affectés par les chocs comme la covid-19 que les autres couches de la population.

MATIÈRE À RÉFLEXION - IMPLICATIONS POLITIQUES À LONG TERME

Réflexion et dialogue sur les implications à long terme

L'analyse des impacts de la pandémie sur les systèmes agricoles et alimentaires et la formulation des recommandations qui en découlent sont un travail en cours limité par la disponibilité en données. Ceci est particulièrement vrai au Mali dont certaines régions ne sont pas (ou difficilement) accessibles aux services de l'État et aux diverses agences de développement.

Au terme de la revue des impacts de la covid-19 sur le système agroalimentaire et agricole au Mali, les leçons suivantes ont été retenues:

- La sécurité alimentaire et nutritionnelle et le système de santé sont intrinsèquement liés, la dimension sanitaire doit donc être systématiquement incluse dans les efforts visant à

renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'où également la nécessité de développer une culture de santé publique en milieu rural autour de l'hygiène du cadre de vie, la propreté corporelle, la propreté des aliments à consommer, la disponibilité/accès à l'eau potable, etc.

- L'État doit veiller aux aspects touchant la qualité sanitaire des aliments. Ceci nécessite des appuis aux structures de contrôle de qualité du ministère en charge du développement rural (acquisition des équipements de laboratoire, formation des cadres et des commerçants, information/sensibilisation). Il y a un lien entre la qualité des aliments consommés et la santé, surtout dans les conditions de pandémie comme celle de la covid-19.
 - En amont, il faut améliorer la connaissance de l'origine du produit à consommer: semences, race animale, zone de production et conditions de production (itinéraires techniques, fertilisants, utilisation des produits phytosanitaires, stockage).
 - En aval, il faut respecter des règles d'hygiène au cours de la préparation, la conservation et la commercialisation du produit, de la vente dans les rues, les places publiques, dans les moyens de transport, etc.
- Les pays, leurs économies et les systèmes agroalimentaires sont interdépendants, notamment à travers les marchés sous-régionaux et internationaux, les chaînes d'approvisionnement en intrants agricoles et en denrées alimentaires, les voyages et les migrations. Par conséquent, la sécurité alimentaire du Mali doit être gérée dans le cadre plus global des ensembles sous-régionaux comme la CEDEAO, le CILSS et l'Union africaine.
- La fragilité des systèmes agroalimentaires et de santé publique des pays sahéliens et le manque de stratégies d'anticipation a conduit à ce qu'un choc sanitaire provoque une crise alimentaire ou en crée les conditions.
- Des facteurs comme l'insécurité, les inondations, l'insuffisance pluviométrique, les oiseaux granivores exacerbent la fragilité des systèmes agroalimentaires qui est déjà systémiquement liée au niveau élevé de pauvreté d'un grand nombre de Maliens. De plus, la stabilité sociopolitique du pays est en, grande partie, liée à la sécurité alimentaire des populations, notamment celle des petits producteurs qui constituent la couche la plus pauvre et la plus vulnérable dans les situations de chocs (les 54 pour cent de ménages vulnérables indiqués par l'INSTAT). Il est donc recommandé au Gouvernement et à ses partenaires d'appuyer et d'impliquer l'ensemble des acteurs privés du secteur agricole et alimentaire par la mise en place de projets ambitieux et novateurs de façon à ce que le Mali puisse mieux subvenir à ses propres besoins alimentaires. Dans cette optique, la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (POLSAN) et le plan national d'investissement dans le secteur agricole (PNISA) pourraient être revus pour y intégrer des nouveaux éléments de résiliences aux chocs tels que les pandémies.
- Nécessité pour le Mali de disposer d'un fonds pour gérer les risques et calamités: activer le guichet «Risques et calamités» du Fonds national d'appui à l'agriculture (FNAA) ou créer un fonds national de soutien. Le guichet «Risques et calamités» du FNAA pourrait être utilisé comme un fonds de péréquation pour compenser les producteurs de coton et autres quand les prix baissent sur le marché mondial.
- Recommandations au niveau des politiques et stratégies dans le domaine agricole et agroalimentaire:

- améliorer la production et la productivité agricoles (produire plus et mieux en respectant l'environnement);
- passer en revue la politique de développement agricole (PDA), le PNISA, la POLSAN, les plans de campagne agricole et autres pour la prise en compte des pandémies et autres calamités.
- L'axe 2 de la POLSAN «Prévenir les chocs et les crises, réduire et atténuer leurs effets sur les populations vulnérables et faciliter l'accessibilité alimentaire aux ménages en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle» pourrait être enrichi et amélioré pour prendre en compte les pandémies.
- Il faut construire un pont solide entre la POLSAN, le PNISA, la PDA et la loi d'orientation agricole (LOA) et les acteurs qui contribuent à leur mise en œuvre. Ces documents de politique, de stratégie et de programme doivent comporter une composante portant sur la gestion des calamités et des risques, incluant les maladies, les épizooties et autres. Par exemple:
 - Renforcer et mieux définir les rôles de l'État et du secteur privé dans la sécurité alimentaire dans un contexte d'économie libérale.
 - Réduire la dépendance par rapport aux importations en favorisant la production locale, la transformation et la conservation, les appuis aux acteurs locaux.
 - Renforcer la gouvernance des systèmes agricoles et alimentaires à travers le renforcement des capacités et un meilleur suivi des départements en charge du développement rural.
 - Mettre en place et faire fonctionner durablement un nouveau plan national de contingence prenant en compte toutes les calamités et tous les risques possibles (inondations, sécheresse, invasion de criquets, déplacements des populations liés aux conflits, pandémies, épizooties, etc.) en relation avec le PAM, l'OIM, le CSA, la FAO et la protection civile.
 - Disposer d'un stock de sécurité alimentaire suffisant au niveau national et au niveau des 102 communes qui couvre au moins deux années de besoins des populations en céréales. En effet, bien qu'il n'y ait pas eu de problème d'approvisionnement, le Mali est régulièrement confronté à des chocs qui s'accumulent et se renforcent mutuellement, la réponse à la pandémie peut donc être une opportunité de reconstruire des stocks alimentaires et de semences plus durables. Il faut noter que des stocks communaux avaient été constitués dans certaines localités du Sahel occidental par des projets et par l'État. Ces expériences pourraient être évaluées et probablement valorisées.

Enfin, dans le cadre de la réflexion stratégique sur l'impact de la pandémie sur les systèmes agricoles et alimentaires, il est essentiel de prendre en compte et mieux documenter les liens entre insécurité alimentaire, pauvreté et économie des ménages. L'étude des données et rapports analysés dans le cadre de cette étude suggère en effet que la dégradation de la sécurité alimentaire résulte en grande partie de l'appauvrissement des ménages dû aux mesures anti-covid-19 prises aux niveaux national, régional et global. Les autres facteurs préexistants tels que l'insécurité et les aléas climatiques restent majeurs dans l'analyse des causes de l'insécurité alimentaire au Mali.

Rôle du secteur privé

Le secteur privé comprend les exploitations agricoles familiales, les entreprises agricoles telles que définies par la LOA, les commerçants, les transporteurs, les transformateurs, les PME/PMI dans les filières agricoles et agroalimentaires.

Le secteur privé doit être un investisseur, prestataire de services et fournisseur d'intrants et d'équipements agricoles; il doit prendre en compte quatre éléments organiquement liés: la productivité, la génération de revenus monétaires, la qualité des produits alimentaires à mettre sur le marché et la protection de l'environnement.

Dans le cadre de la pandémie et du renforcement du système agroalimentaire, une forte implication du secteur privé se traduira par des avantages certains tels que:

- l'amélioration de la production et de la productivité (les grands producteurs sont dans le secteur privé autour des grandes villes (Bamako, Sikasso, Kayes, etc.);
- la création d'emplois grâce aux PME/PMI de transformation, de conservation et de commercialisation des produits agricoles;
- l'assurance de la durabilité des actions guidées par le profit et la protection de l'environnement sous l'œil vigilant de l'État;
- le développement de l'agriculture périurbaine prenant en compte les besoins de consommation des villes et accompagnant les jeunes (une agriculture productive/saine et des systèmes agroalimentaires beaucoup plus tournés vers le marché et la compétitivité).

Au cours des 10 dernières années, le secteur privé a enregistré des avancées notables à travers la création du patronat, l'arrivée de jeunes dans le secteur agricole plus tournés vers le marché (aviculture moderne, production de fruits/légumes pour l'exportation et de viande, création d'étangs piscicoles modernes, production du riz et de la pomme de terre en culture irriguée, etc.).

Au niveau politique et législatif, la mise en place de la LOA, la création du Fonds national d'appui à l'agriculture (FNAA), la promulgation des lois sur le foncier agricole, l'organisation de la journée du paysan en présence du Président de la République, l'approbation du plan de campagne agricole par le Conseil supérieur de l'agriculture, la validation du PNISA et de la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont des signes qui montrent que les lignes bougent en faveur de la modernisation durable des systèmes agroalimentaires et agricoles au Mali.

Les crises ont aussi montré que l'État ne peut pas et ne doit pas tout faire si l'on veut avoir des résultats concrets, importants et durables et les instruments de gestion appropriés à chaque crise.

Quelles sont les implications pour la communauté humanitaire et de développement à moyen terme?

Dans le but d'améliorer la résilience et la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires dans le cadre et suite à la pandémie, il est recommandé à la communauté humanitaire et de développement de:

- Profiter de la crise de la covid-19 pour repenser l'ensemble du système agroalimentaire: amélioration de la production et de la productivité agricoles, commercialisation/transformation /conservation/stockage des produits agricoles, contrôle de la qualité des intrants agricoles et des produits d'origine végétale et animale, une

agriculture plus tournée vers le marché, l'agriculture périurbaine et les investissements des jeunes dans le secteur agroalimentaire, etc.

- Bien faire fonctionner et comprendre la sécurité alimentaire dans sa globalité: avoir de la nourriture en quantité adéquate (céréales) et aussi en termes de diversité (lait, fruits et légumes, viande, poisson, etc.). Les aspects portant sur la nutrition doivent être bien maîtrisés par tous les acteurs (ne pas ramener la sécurité alimentaire à la consommation des céréales).
- Financer un projet sur le renforcement du contrôle de qualité des intrants agricoles et des produits d'origine végétale et animale (formation des cadres, acquisition d'équipements modernes, sensibilisation des populations sur la qualité des produits qu'elles consomment, etc.).
- Mener une étude approfondie sur la commercialisation/transformation des céréales (riz, maïs, mil/sorgho) et du bétail-viande au Mali.
- Prendre en compte l'insécurité sur une grande partie du territoire qui a provoqué le déplacement des populations au centre et au nord. C'est, selon le bulletin du PAM de juillet 2020, un facteur aggravant de l'insécurité alimentaire et de la propagation du virus dans les camps abritant les déplacés.
- Apporter des appuis au Mali dans la relecture du PNISA et de la POLSAN afin d'y intégrer de façon claire les aspects liés à la prise en compte des calamités de toute nature.
- Financer un projet sur la commercialisation/transformation des produits agricoles au Mali et sur le développement de l'agriculture périurbaine dominée à l'heure actuelle par les jeunes et les femmes.
- Financer un projet sur l'accompagnement du secteur privé dans la modernisation du système agroalimentaire et agricole au Mali.
- Prévoir dans les programmes de travail et budget annuels (PTBA) une activité portant sur la gestion des pandémies et des calamités.
- Financer les projets de commercialisation/transformation/conservation dans les zones d'intervention respectives des trois filières développées (coton, mangue, anacarde).
- Élaborer, en relation avec le Ministère de la santé, un documentaire sur la santé publique en milieu rural (hygiène du cadre de vie, consommation de l'eau potable, propreté des aliments, propreté des enfants, lavage des mains, stockage des produits, etc.).
- Les questions touchant la transformation des produits agricoles, notamment par les femmes, doivent aussi être bien étudiées et il faut prévoir des moyens conséquents pour ce maillon du système agroalimentaire.

Certains impacts de la pandémie peuvent sur le long terme avoir des impacts positifs

- Interruption ou diminution de l'entrée de produits venus de l'étranger sur le marché (fruits, légumes et volailles) favorisant l'écoulement des productions nationales tenues par des nationaux dont des jeunes et des femmes.
- Prise de conscience de la nécessité de développer le marché intérieur pour faciliter les écoulements et résister aux chocs éventuels.

- Nécessité d'avoir une culture de santé publique plus forte en milieu rural, d'anticiper les évènements et les crises et de développer la résilience des systèmes agricoles et alimentaires.

Propositions et recommandations spécifiques à l'État malien

- Mener, avec l'appui technique et méthodologique de la FAO, une étude approfondie sur les impacts de la covid-19 sur l'économie et le système agroalimentaire (répercussions de la non culture du coton sur les ménages, la non tenue des bourses, la mévente des animaux, la réduction des transferts monétaires, l'appauvrissement des ménages etc.) et formuler des propositions pertinentes susceptibles de rendre le secteur agricole et agroalimentaire plus résilient aux chocs de toute nature.
- Procéder à la revue du PNISA et de la POLSAN pour y intégrer un axe sur la gestion et la prévention des crises et calamités de tous ordres.
- Mener une étude approfondie sur le rôle du secteur privé dans la modernisation du secteur agricole et la mise en place d'un système agroalimentaire plus adapté et durable (productivité, commercialisation, transformation/conservation des produits, marché, mise en place d'un fonds de compensation, protection de l'environnement etc.).
- Créer un fonds de soutien aux calamités ou renforcer/réactiver le guichet «Risques et calamités» du Fonds national d'appui à l'agriculture (FNAA). Le fonds existe et est alimenté tous les ans par le Ministère de l'économie et des finances. L'utilisation des ressources du FNAA semble la solution la plus opérationnelle à l'heure actuelle pour répondre aux chocs dont celui dû à la covid-19; le FNAA est alimenté chaque année mais peu utilisé, notamment le guichet «Risques et calamités».
- Mener une étude sur l'évolution des préférences alimentaires au Mali.
- Identifier les ménages fortement affectés par les effets de la maladie à coronavirus et les mesures prises et leur apporter des appuis conséquents (reconstitution des moyens d'existence, appuis alimentaires, formation, sensibilisation sur les liens entre santé publique, alimentation et métier d'agriculteur, etc.). La FAO, au vu de son expertise, pourra aider le Mali dans le financement et la conduite de l'étude suggérée.
- Renforcer le stock national de sécurité afin que l'instrument puisse couvrir les besoins des populations pendant deux années consécutives au regard de la survenue des chocs, de leur rythme et de leur violence (invasions acridiennes en 2004/2005, inondations en 2002/2003, crises politiques au Mali et dans les pays voisins, insuffisance pluviométrique, épizooties, pandémie, chute des prix des produits sur le marché mondial, etc.). Une telle mesure permettrait au Mali d'accroître son autonomie vis-à-vis des partenaires sur ces questions et ainsi de les solliciter sur des questions plus techniques telles que l'amélioration de la production et de la productivité agricoles, la commercialisation des produits, la qualité des aliments, la résilience des systèmes agroalimentaires, les appuis au secteur privé, le développement d'une agriculture plus tournée vers le marché (jeunes de l'agriculture périurbaine), la transformation, la recherche etc.
- Organiser, de façon annuelle, une rencontre de haut niveau sur le fonctionnement du système agroalimentaire en lien avec les chocs (climatiques, sociopolitiques, pandémies, épizooties, perturbation des marchés des autres pays, inondations, sécheresse, invasion de criquets, etc.).

- Mesurer, de façon rigoureuse et participative, la résilience/résistance du système agroalimentaire du Mali aux différents chocs et s'assurer que, quelle que soit la situation qui prévaudra, le système agroalimentaire fonctionnera correctement. Pour cela, il faudrait financer une étude sur la contribution de la diaspora à la promotion de l'agro-industrie au Mali. Des partenaires comme l'OIM, le PNUD, la FAO, le FIDA, l'Union européenne et les sociétés minières de la région de Kayes pourraient être sollicitées pour contribuer au financement de ladite étude.

Quelles sont les implications pour l'assistance politique fournie par l'UE-FAO FIRST, la FAO/PAM et d'autres partenaires de développement concernant les questions à long terme?

La crise sanitaire liée à la covid-19 doit être l'occasion de revisiter les politiques et stratégies et les rendre plus résilientes face aux chocs de toute nature. Il faut, en conséquence, élaborer, notamment dans le cadre et avec l'appui du Réseau mondial contre les crises alimentaires, un projet novateur portant sur le soutien du secteur privé dans la modernisation du système agroalimentaire et agricole du Mali. Dans cette perspective, il serait pertinent de :

- Aider le Mali à revisiter la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
- Aider les directions centrales (DNA, DNPIA, DNP, DNSV, CSA, etc.) et le privé à mieux définir les missions à confier au secteur privé et les intégrer dans les plans de campagne agricole.
- Solliciter auprès de la FAO et de FIRST des appuis techniques et méthodologiques pour mieux orienter l'agriculture périurbaine dont la production, en grande partie, est utilisée dans le fonctionnement des systèmes agroalimentaires et pour les emplois jeunes.
- Aider le Mali à développer les productions horticoles et aquacoles, sources de revenus pour les populations, notamment les femmes. De plus, ces secteurs jouent un rôle important pour l'alimentation et les aspects nutritionnels.
- Mener une étude approfondie sur la contribution des migrants au développement du système agroalimentaire du Mali et sa résilience aux chocs de toute nature.

Enfin, le nouveau contexte politique du Mali depuis août 2020 est propice à la mise en œuvre d'études et de réformes des systèmes agricoles et alimentaires (on parle même de refondation de l'État). Dans ce cadre, il est donc pertinent et approprié d'évaluer la mise en œuvre et l'impact des mesures à plus long terme ainsi que d'un dialogue politique inclusif sur la transformation des systèmes agricoles et alimentaires.

INFORMATION ET GOUVERNANCE

En termes de gouvernance, le Gouvernement a fourni beaucoup d'efforts pour prendre des mesures en riposte à la pandémie de covid-19: mobilisation de ressources financières (État et partenaires), création d'une cellule spéciale dédiée à la gestion de la covid-19, mise en place d'un comité de suivi présidé par le Premier Ministre, communication sur la pandémie, élaboration de plans de lutte, production de documents, appel aux partenaires techniques pour accompagner le Mali, préparation du plan de campagne agricole 2020 en tenant compte de la covid-19, etc.

Cependant, la gouvernance au niveau national n'a pour le moment pas changé fondamentalement; elle repose toujours sur les instruments de suivi, d'analyse et de réponse politique listés ci-après en annexe.

Comme élément important de gouvernance, il faut noter l'appel d'urgence lancé par le Gouvernement en avril 2020 et auquel les partenaires ont répondu à travers des contributions financières importantes. Cet appel est adossé à la crise humanitaire que le Mali connaît, l'insécurité dans les régions du centre et du nord, la pandémie de covid-19 et ses effets sur l'approvisionnement des marchés et les disponibilités alimentaires.

Il importe aussi de signaler que, dans le cadre de la gouvernance, le Président de la République, suite à la tenue du Conseil supérieur de la défense nationale, a pris les 18 et 25 mars 2020 des mesures fortes liées à la lutte contre la covid-19. Ces mesures portent sur l'instauration de l'état d'urgence sanitaire, la fermeture des frontières, la fermeture des écoles. Le Gouvernement a appelé les partenaires à soutenir le fonctionnement des structures sanitaires, à combler les lacunes constatées et à rendre les équipes plus performantes dans la lutte contre la propagation de la covid-19. Les partenaires ont globalement et positivement répondu à cet appel.

Il convient, par ailleurs, de rappeler que le Mali fait partie des pays intervenant dans le cadre de la prévention et la gestion des crises alimentaires au Sahel (PREGEC) et du Réseau de prévention des crises alimentaires en Afrique de l'Ouest et au Sahel (RPCA) placés sous l'égide du CILSS et du Secrétariat du CSAO/OCDE (AOA, 2016). La gouvernance doit donc se penser aussi au niveau régional en valorisant et en alimentant les cadres de concertation cités.

Au niveau institutionnel, les mesures prises incluent:

- La création d'un comité de crise pour la gestion des épidémies de Coronavirus et de Crimée Congo et d'une cellule de coordination centrale au niveau nationale. La mise en place de ce comité est issue de la volonté politique affichée des autorités sanitaires de maîtriser la pandémie et de minimiser les effets sur la santé des populations et l'économie nationale.
- Le comité de crise, rattaché à l'Institut national en santé publique (INSP), est composé de douze personnes dont un président (le directeur général de l'INSP) et onze membres (dont la direction de la santé, le laboratoire central vétérinaire, l'UNICEF, l'ORTM, etc.). Le comité a réalisé une série d'activités qui couvrent les formations (équipes médicales, agents de santé, commerçants détaillants, psychologues, techniciens de laboratoires, communicants), la communication/ sensibilisation et l'acquisition d'intrants et de tests covid-19.
- La création d'un comité de suivi des actions de ripostes économiques et sociales à la maladie à coronavirus (covid-19), placé sous l'autorité du Premier Ministre. Ce comité travaille en étroite collaboration avec la cellule de crise située à un niveau plus opérationnel.

Les résultats de l'enquête agricole de conjoncture (EAC) portant sur les productions agricoles, en cours de réalisation au Mali, seront validés par les experts du CILSS et présentés aux rencontres de la PREGEC/RPCA. Il s'agira d'évaluer avec des instruments régionaux le premier plan de campagne agricole élaboré et mis en œuvre en période de covid-19.

Les activités de communication: dans le cadre de la gouvernance, le Gouvernement, à travers ses structures techniques, a réalisé une série d'activités de communication en direction des partenaires, des populations et des ONG.

Études en cours

- L'enquête sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle (CSA).
- L'évaluation par le CILSS des impacts de la covid-19 sur la sécurité alimentaire dans la sous-région de la CEDEAO.
- La production de bulletins de veille par le CILSS et d'autres intervenants sur l'impact de la covid-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les pays du Sahel.
- L'étude sur les impacts de la covid-19 sur les PME agroalimentaires et rurales grâce à un financement du FIDA (en cours de réalisation par la FAO).

Aucune étude n'est en cours sur l'évolution des préférences des consommateurs dans le contexte de la pandémie.

Il n'a pas été mené d'études sur le coût des perturbations du système agroalimentaire.

Les études réalisées à ce jour ont surtout concerné les aspects urgents: les mesures à prendre pour éviter la propagation du virus et les appuis aux populations affectées par la pandémie (appuis alimentaires, reconstitution des moyens d'existence, information, etc.).

Les directions centrales rencontrées ont toutes souhaité la conduite d'une étude plus approfondie sur les effets de la covid-19 sur les activités en amont du plan de campagne agricole et celles situées en aval (niveau des productions de 2020, niveau de résilience des acteurs, mesures fortes à proposer pour appuyer les producteurs les plus impactés et préparer l'avenir).

L'analyse approfondie des répercussions de la covid-19 sur le secteur agricole et la sécurité alimentaire contribuera à une meilleure compréhension des coûts liés aux perturbations du système agroalimentaire au Mali en général et sur les ménages les plus pauvres (51,6 pour cent) appartenant au secteur primaire, principal fournisseur de produits agricoles et agroalimentaires.

À la faveur des événements survenus sur la scène politique au Mali en août 2020, la conduite d'une étude plus approfondie sur les perturbations du système agroalimentaire pourra être proposée aux nouvelles autorités et à leurs partenaires comme FIRST, la FAO, l'Union européenne, le FIDA et la coopération luxembourgeoise (Lux-Dev).

L'enquête menée par l'Institut national de la statistique en août 2020 indique que 93 pour cent des ménages sont satisfaits de la réponse du Gouvernement et de ses partenaires face à la crise du coronavirus. Cependant, il serait intéressant d'approfondir les questions d'acceptation et de perception des populations quant aux mesures affectant particulièrement les systèmes agricoles et alimentaires. Des débats avec les producteurs des grands bassins de production (Sikasso), Ségou, des zones de migration (Kayes, Koulikoro) et de conflits (Mopti, Tombouctou, Kidal, etc.) permettraient notamment de mieux comprendre ces aspects pour envisager la relance et un appui à la transformation durable des systèmes agricoles et alimentaires.

BIBLIOGRAPHIE

Actualité ouest Africaine (AOA). 2016. La prévention et la gestion des crises alimentaires. Sur : *West Africa Brief* [en ligne]. Ouagadougou [Consulté le 15 septembre 2020].

<http://www.actualite-ouest-africaine.org/content/fr/cycle-pregec-pr%C3%A9vention-et-gestion-des-crisis-alimentaires>

Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali (APCAM). 2020. Note technique. Bamako.

Banque mondiale. 2020. Mali présentation. Sur: *Banque Mondiale* [en ligne]. Washington, DC. [Consulté le 15 septembre 2020]. <https://www.banquemondiale.org/fr/country/mali/overview>

Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque des populations vulnérables au Sahel et en Afrique de l'Ouest (CH2). 2019. *Mali: Résultats de l'analyse de la situation de l'insécurité alimentaire aigüe actuelle et projetée*. Bamako. (disponible sur https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/fiche_de_communication_ch_mars_2019_revu.pdf)

CILSS. 2020. *Manuel Version 2.0: Analyse et identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle*. Ouagadougou. (disponible sur <http://www.cilss.int/index.php/2019/10/04/cadre-harmonise-manuel-version-2-0/>)

CILSS/AGRHYMET. 2020. *Note d'information et de veille. Impact de la crise de covid-19 sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest*. Ouagadougou. (disponible sur <http://www.food-security.net/document/impact-de-la-crise-de-covid-19-sur-la-securite-alimentaire-et-nutritionnelle-au-sahel-et-en-afrique-de-louest/>)

Cluster sécurité alimentaire. 2020a. Bulletins de suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) dans le contexte de la pandémie de covid-19. Sur: *FSCluster* [en ligne]. Bamako. [Consulté le 15 septembre 2020]

https://fscluster.org/sites/default/files/documents/bulletin_conjoint_mali_suivi_san_covid19_5_aout_2020.pdf

Cluster sécurité alimentaire. 2020b. Note de plaidoyer en faveur d'une réponse coordonnée et mise à l'échelle de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cadre de la covid-19. Sur: *FSCluster* [en ligne]. Bamako. [Consulté le 15 septembre 2020]

https://fscluster.org/sites/default/files/documents/note_de_plaidoyer_conjointe_secal-nut-prot_juin_2020_vfinale.pdf

Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT). 2019. *Note technique sur la contribution du coton à l'économie nationale*. Bamako.

CMDT. 2020. *Note technique à l'intention de la presse sur l'impact de la covid-19 sur la production cotonnière*. Bamako.

Délégation de l'Union européenne au Mali. 2020. *Campagne de prévention contre la covid-19 et autres actions*. Bamako. (disponible sur <https://www.cooperation-ue-mali.ml/covid-19/>)

Direction nationale du commerce et de la concurrence. 2020. *Prix plafonds des produits de première nécessité*. Bamako. (disponible sur <https://www.studiotamani.org/index.php/themes/societe/23252-denrees-de-premiere-necessite-les-prix-en-hausse-la-dncc-veut-sevir>)

Direction nationale de la pêche. 2020. *Note technique. Impacts de la covid-19 sur la pêche et l'aquaculture au Mali.* Bamako.

Direction nationale des productions et des industries animales. 2020. *Les impacts probables de la covid-19 sur certaines filières des productions animales du sous-secteur élevage au Mali.* Bamako.

Direction régionale de l'agriculture de Mopti. 2020. *Évaluation de l'impact de la covid-19 sur le secteur agricole.* Mopti, Mali.

Direction régionale de l'agriculture de Ségou. 2020. *Les effets de la covid-19 sur l'agriculture dans la région de Ségou.* Ségou, Mali.

ENSAN Mali. 2019. *Rapport de synthèse. Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.* Bamako. (disponible sur https://fscluster.org/sites/default/files/documents/presentation_ensan_fevrier_08032019_vf.pdf)

ENSAN Mali. 2020. *Rapport de synthèse. Enquête nationale sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.* Bamako. (disponible sur <https://docs.wfp.org/api/documents/WFP-0000116378/download/?iframe>)

FAO. 2020. *Plan de réponse de la maladie à coronavirus 2019 (covid-19) mai 2020 - mai 2021.* Rome (disponible sur <http://www.fao.org/publications/card/en/c/CA9432FR/>)

Food Security Information Network (FSIN). 2020. *Global Report on Food Crises 2020.* Rome. (available at <http://www.fao.org/emergencies/resources/documents/resources-detail/en/c/1272014/>)

Gouvernement du Mali. 2020. *Plan d'actions pour la prévention et la réponse à la maladie à covid-19. Mars 2020.* Bamako. (disponible sur https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/plan_covid19_mali_4mars.pdf_0.pdf)

Gouvernement du Mali. 2020. *Déclaration du Gouvernement, appel lancé par le Premier Ministre aux partenaires techniques et financiers pour un appui d'urgence alimentaire et nutritionnelle.* Bamako. (disponible sur <https://www.nordsudjournal.com/exclusif-document-mali-boubou-cisse-demande-une-aide-durgence-de-plus-de-7-milliards-des-fcfa-aux-partenaires-techniques-et-financiers/>)

Gouvernement du Mali. 2020. *Plan de campagne agricole harmonisé et consolidé 2020.* Bamako. <https://maliactu.net/mali-campagne-agricole-2020-2021-11%E2%80%89millions-tonnes-de-cereales-attendues/>

Groupe de la Banque mondiale. 2020. *Social Protection and Jobs Responses to COVID-19: A Real-time Review of Country Measures.* Washington, DC. <https://socialprotection.org/discover/publications/social-protection-and-jobs-responses-covid-19-real-time-review-country>

Haut conseil des Maliens de l'extérieur (HCME). 2020. *Note technique. Impacts du covid-19 sur les transferts d'argent des migrants.* Bamako.

INSTAT Mali. 2020a. *Enquête modulaire et permanente auprès des ménages.* Sur: INSTAT [en ligne]. Bamako. [Consulté le 15 septembre 2020] <http://www.instat-mali.org/index.php/publications/conditions-vie-societe/enquete-modulaire-et-permanente-aupres-des-menages/18-enquete-specifiques>

INSTAT Mali. 2020b. Rapport mensuel de l'enquête sur l'impact du coronavirus sur les conditions de vie des ménages au Mali. Sur: *INSTAT* [en ligne]. Bamako. [Consulté le 15 septembre 2020] http://www.instat-mali.org/contenu/eq/rap-covid-0720_eq.pdf

Laboratoire des semences du Mali (LABOSEM). 2020. *Note octobre 2020*. Bamako.

Ministère de l'agriculture du Mali. 2020. *Plan d'action. Renforcement de la résilience des producteurs et productrices agricoles face à l'impact de la covid-19 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle*. Bamako.

Ministère de l'agriculture, Ministère de la santé du Mali. 2020. *Guide de bonnes pratiques d'hygiène pour prévenir la propagation de la pandémie de covid-19 dans le secteur de l'horticulture*. Bamako.

Ministère de l'économie et des finances du Mali. 2020a. *Loi de finance rectifiée*. Bamako.

Ministère de l'économie et des finances du Mali. 2020b. *Note sur les impacts de la covid-19 sur les perspectives macro-économiques en 2020*. Bamako.

Nations Unies Mali. 2020. *Analyse rapide des impacts socioéconomiques de la covid-19 au Mali*. Bamako. (disponible sur https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/document/s/files/rapport_danalyse_rapide_impact_covid_-_10_mai_2020.pdf)

Observatoire du marché agricole (OMA). 2020. *Communiqué des marchés agricoles*. Bamako. (disponible sur <https://fscluster.org/mali/document/oma-communique-des-marches-agricoles-du-20>)

UNICEF Mali. 2020. *COVID-19 Situation Report #07. Reporting period 1st-30 September*. Bamako. (disponible sur <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNICEF%20Mali%20COVID-19%20Situation%20Report%20No.%207%20-%201-30%20September.pdf>)

Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA). 2020. Relevé de conclusions. Sur: *RPCA* [en ligne]. Abuja [Consulté le 31 mai 2020]. http://www.food-security.net/wp-content/uploads/2020/04/RPCA2020_summary-of-conclusions_FR-1.pdf

REMERCIEMENTS

Le programme FIRST (Impact, résilience, durabilité et transformation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle) est un partenariat stratégique entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Grâce à un réseau de responsables politiques intégrés dans les organes gouvernementaux, il travaille main dans la main avec plus de 22 pays pour mettre en place les conditions adéquates afin de promouvoir les investissements publics et privés dans l'agriculture durable et de créer un environnement favorable pour que ces investissements contribuent à la réalisation de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Lancé par l'Union européenne, la FAO et le Programme alimentaire mondial lors du Sommet humanitaire mondial de 2016, le Réseau mondial contre les crises alimentaires est une alliance d'acteurs humanitaires et de développement unis par l'engagement de s'attaquer aux causes profondes des crises alimentaires et de promouvoir des solutions durables pour éradiquer la faim et la malnutrition en tirant parti de l'analyse et du partage des connaissances, d'une coordination renforcée pour soutenir des réponses politiques fondées sur des preuves et des efforts collectifs dans le cadre du lien entre l'humanitaire, le développement et la paix (HDP).

Un effort conjoint entre FIRST et le Réseau mondial a permis de produire des évaluations sur les réponses politiques liées à la covid-19 et leur impact sur les systèmes agroalimentaires dans 13 pays. En particulier, FIRST a apporté des capacités d'analyse politique pour soutenir les priorités de programmation du Bureau des urgences et de la résilience (OER) de la FAO et du Réseau mondial dans ces pays ; le OER de la FAO et le Réseau mondial ont fourni des évaluations quantitatives des impacts de la pandémie sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

Ce profil de pays et d'autres sont les principaux résultats de ces évaluations pertinentes, qui contribuent à l'effort de la FAO pour collecter des données nationales sur l'évolution des réponses politiques et les impacts de la pandémie de la covid-19 sur les systèmes agroalimentaires, la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens de subsistance. Les profils de pays répondent aux appels au soutien des gouvernements ainsi que des partenaires du développement et de l'aide humanitaire.

Ce document a été produit par la représentation de la FAO au Mali. Le processus a été mené par **Moussa Camara**, analyste principal des politiques nationales de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali, avec les contributions de l'équipe de gestion de FIRST et de l'unité de soutien technique du Réseau mondial contre les crises alimentaires.



COFINANCÉ PAR
L'UNION EUROPÉENNE

Cette publication a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne.
Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de
la FAO et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les vues
de l'Union européenne.